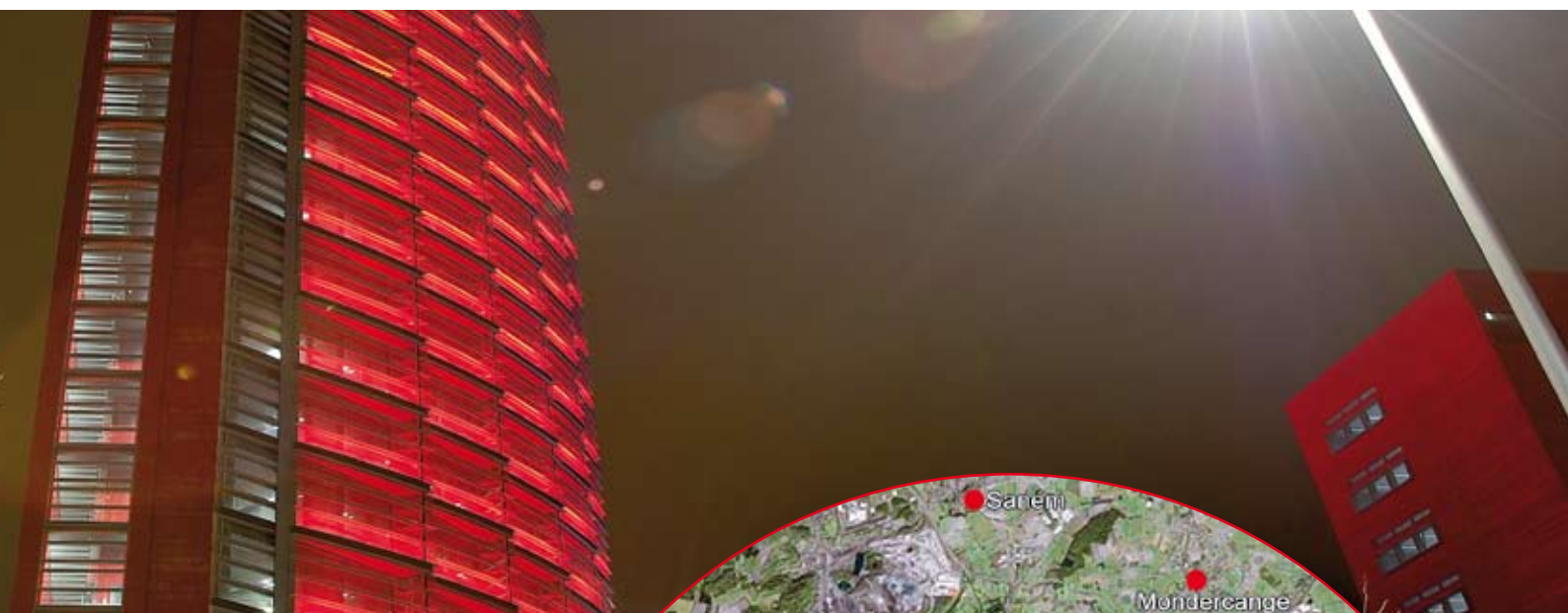


# 1<sup>er</sup> Conseil Communal Transfrontalier



*Séance  
du 5 juin 2008*

**Rapport du conseil communal transfrontalier**  
**édité par la Ville d'Esch-sur-Alzette**

**Tél: 54 73 83-1**

**Fax: 54 29 27**

**Transcription et layout: Polygraphic Communication S.A.**

# Préface du 1<sup>er</sup> Conseil Communal Transfrontalier



Chères Collègues! Chers Collègues!

En novembre 1991, les villes et communes d'Audun-le-Tiche, de Villebrun, de Russange et de Rédange, du côté français, d'Esch-sur-Alzette, de Sanem et de Schifflange, du côté luxembourgeois, avaient signé les statuts en vue de la création de l'Association Transfrontalière du Bassin Supérieur de l'Alzette, dont le but était de réaliser une union plus étroite entre les villes et communes membres et de promouvoir la coopération entre celles-ci.

Déjà à cette époque-là, les membres de l'Association Transfrontalière du Bassin Supérieur de l'Alzette, conscient de l'importance des collectivités régionales et locales dans le processus du développement de l'Union Européenne et du rapprochement des citoyennes et citoyens européens, avaient pris l'engagement de renforcer les liens existants entre les communes et de s'associer pour mieux pouvoir affronter les défis, auxquels il fallait faire face, notamment dans les domaines du développement régional, de la protection de l'environnement, de l'amélioration des infrastructures et des services offerts aux citoyens.

Aujourd'hui, et plus que jamais, il y a lieu, en vue d'un développement harmonieux et d'un renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale, de fortifier les liens étroits entre les Etats, les Régions et les Villes et Communes des deux côtés de la frontière et de promouvoir la coopération entre eux, en reconnaissant l'importance de la coopération des collectivités frontalières notamment dans des domaines tels que l'environnement, le développement économique, l'emploi, l'enseignement et la formation, la recherche, le logement, la mobilité, la vie sociale et culturelle.

En considérant que cette coopération au delà des frontières territoriales ne pourra aboutir qu'à la mise en oeuvre d'actions communes et la réalisation de projets concrets dans les domaines cités, en utilisant tous les instruments mis à leur disposition, l'ensemble des autorités compétentes impliquées dans le développement de la région transfrontalière franco-luxembourgeoise comprenant les territoires des villes et communes regroupées au sein de la CCPHVA et des quatre villes et communes luxembourgeoises, à tous les niveaux, national, fédéral, régional, communautaire, provincial, départemental, intercommunal et local, a dès lors décidé de saisir les opportunités qu'offre le Règlement (CE) n°1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 pour constituer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT), dénommé provisoirement „GECT Alzette - Belval.

En date du 19 mars 2007, les maires de la Communauté de Communes du Pays Haut/Val d'Alzette, ainsi que le Président de la CCPHVA et les maires des communes d'Esch-sur-Alzette, de Sanem, de Schifflange et de Mondercange s'étaient réunis en vue de discuter des relations transfrontalières.

Dans une déclaration d'intention, tous les responsables politiques avaient exprimé leur intention de promouvoir et d'intensifier la coopération transfrontalière entre leurs communes et la communauté de communes en vue de la création d'un «Groupement européen de coopération territoriale (GECT)», dans le cadre d'un développement durable de leur communauté territoriale.

Deux groupes de travail, instaurés en octobre 2006, ont élaboré un document de discussion reprenant les projets communs à développer et la création future d'un groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Comme convenu en date du 11 février 2008, où il avait été décidé de constituer un Conseil Communal Transfrontalier, la 1ère réunion de ce Conseil Communal Transfrontalier a eu lieu le 5 juin 2008 à Esch-sur-Alzette, sur le site de Belval.

Dans sa motion, arrêtée à l'unanimité, le 1er Conseil Communal Transfrontalier, a notamment

- demandé l'adoption rapide par la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg du projet de loi no. 5828 du 24 janvier 2008 portant diverses mesures d'application du règlement (CE) no. 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 05 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), en analogie à la loi française no. 2008-352 du 16 avril 2008;

---

- préconisé une harmonisation des plans d'aménagements généraux des communes en vue de l'élaboration d'un plan de développement commun de la région transfrontalière (projet à réaliser dans le cadre du GECT);

- invité les acteurs politiques nationaux et régionaux compétents à mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec les autorités locales, un concept de mobilité transfrontalier cohérent regroupant les transports en commun (train-tram-bus), ainsi que les réseaux routiers et les connexions autoroutières, les pistes cyclables et les sentiers pédestres.

L'action commune entamée par le 1er Conseil Communal Transfrontalier va se poursuivre, étant donné qu'une deuxième réunion est prévue pour jeudi, 20 novembre 2008, cette fois-ci à Russange.

Ce 2ème Conseil Communal Transfrontalier aura, entre autres, la mission de préserver l'autonomie et le droit d'initiative des responsables politiques des villes et communes françaises et luxembourgeoises, initiateurs et partenaires du projet portant création d'un GECT, et d'entériner les travaux préparatoires y relatifs, notamment en ce qui concerne la convention et les statuts.

Ce projet ne pourra se faire sans la contribution et la participation active des régions et des villes et communes et nous sommes décidés à saisir toutes les opportunités à notre disposition afin de garantir un développement harmonieux et cohérent de notre région et de nos villes et communes.

*Lydia Mutsch*  
*Député-Maire*  
*Ville d'Esch-sur-Alzette*

# 1<sup>er</sup> CONSEIL COMMUNAL TRANSFRONTALIER

## Ordre du jour de la réunion du jeudi, 5 juin 2008

Début de la réunion: 09.00 heures

Salle de réunion Tour RBC-DEXIA, site Belval à Esch-sur-Alzette

1. Discours d'accueil des participants par Mme la Députée-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette et de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette (CCPHVA).
2. Développement du site Belval: opportunités transfrontalières, aperçu des dernières évolutions (présentation par le directeur du Fonds Belval, le directeur d'AGORA et un représentant de l'Etat Français).
3. Université du Luxembourg: plan d'action en vue de l'implantation future de l'université sur le site Belval; pistes de réflexion pour des activités et actions communes (présentation par le coordinateur de la Ville d'Esch-sur-Alzette du projet pour l'implantation de l'Université du Luxembourg).
4. Mobilité transfrontalière: transports en commun transfrontaliers, connexion du réseau routier transfrontalier («Liaison de Micherville») (présentation des réflexions des partenaires français).
5. Création d'un Groupement européen de coopération territoriale (GECT): suivi et objectifs communs (présentation par le conseiller de gouvernement responsable de la coopération transfrontalière à la Direction de l'Aménagement du Territoire du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire).
6. Présentation d'une motion commune.
7. Prise de position des conseillers municipaux.
8. Préparation du 2<sup>e</sup> Conseil Communal Transfrontalier: thèmes à discuter (aménagement du territoire, coopération sociale et économique, environnement, culture, logement...).
9. Adoption de la motion commune.

(Les mots d'introduction de Madame Lydia Mutsch et de M. André Parthenay n'ont pas été enregistrés)

**Monsieur Alex Fixmer (Fonds Belval):**

(Le début de l'intervention de Monsieur Fixmer n'a pas été enregistré. Veuillez nous en excuser.) ... La Faculté des Sciences Humaines est venue s'ajouter avec une option sur la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance. Cette dernière faculté va être soit confirmée, soit infirmée quant à son implantation ici à Luxembourg. C'est une décision que le gouvernement a reportée à 2009.

C'est dans ce contexte-là qu'on a continué à définir le programme de l'université qui a abouti en 2005 à un programme quasiment définitif quant à son orientation. Ce programme a été implémenté dans le projet d'ensemble de la terrasse des hauts-fourneaux. Le lieu d'implantation principal du programme de l'université est administratif. Vous voyez la terrasse des hauts-fourneaux sur ce petit graphique, qui montre tout d'abord la Friche Belval Est. Du côté Est, vous trouvez cette surface, qui est la terrasse des hauts-fourneaux.

Le programme qui a été mis en place actuellement, compte en fait une surface totale de quelque 330.000 m<sup>2</sup> pour la réalisation de la Cité des sciences, parmi lesquels il y a les installations universitaires, les installations socioculturelles qui viennent accompagner ce programme et le lycée technique, qui se trouve dans une autre partie du projet, le parc Belval.

Le programme universitaire a été établi sur base d'un concept de développement de l'université, en tenant principalement compte des activités de recherche. Celles-ci sont là pour conditionner toute l'activité de l'université dans la mesure où le gouvernement a pris la décision d'orienter cette université vers la recherche et non vers l'enseignement général. L'université aura son fondement dans son enseignement. Il est entendu qu'une université de recherche ne peut pas fonctionner sans enseignement. L'enseignement reste donc présent dans le concept général. La déclaration de Bologne prévoit la nouvelle structure universitaire avec trois années de Bachelor d'abord et deux années de Master ensuite.

Voilà le principe de l'organisation universitaire. Vous voyez que le programme est assez extensif. Il va générer un volume de

construction assez important, qu'il fallait à l'époque implanter sur la terrasse des hauts-fourneaux. Celle-ci a une superficie totale de quelque 23 ou 24 ha, dont 15 sont réservés à l'État et à ses infrastructures.

Le fonctionnement universitaire a été conçu dans le sens d'une université qui s'oriente sur les maisons thématiques. Ce n'est donc pas une université facultaire, qui définit les facultés autonomes. Il s'agit de disciplines de recherche transfacultaires. Le concept tient compte de cette particularité, tout en maintenant une cohérence dans son organisation pour ne pas perturber le fonctionnement de l'université.

Il y a plusieurs «pôles universitaires» qui sont à mettre en place. Au centre de cette organisation, il y a l'enseignement, qui est en relation directe avec tous les autres pôles. Les relations avec les autres pôles doivent être assez directes, dans la mesure où tout l'enseignement jusqu'au Master 2 reste dans une infrastructure centralisée. Le master 2 est déporté dans les unités de recherche. Il y a les sciences naturelles et les sciences humaines comme deux pôles principaux. Nous avons l'élément «innovation», qui est la résurgence de la recherche vers l'industrie. Nous avons le social et une réserve, qui s'appelle réserve jusqu'au moment où on saura si la troisième faculté viendra à Esch ou non.

Cette organisation a été transposée en fonction des surfaces réservées sur le site. Et cette organisation, vous la voyez dans le graphique qui est sur la partie droite de l'image.

A partir de ce graphique, on a transposé le fonctionnement de l'université avec la volumétrie sur la terrasse, en tenant compte des options générales et principales du masterplan pour ne pas perturber l'organisation générale du site. Et en tenant compte également des relations fonctionnelles qui sont nécessaires.

Le plan qui est ici intègre donc les deux facultés: la Faculté des Sciences et Faculté des Sciences Humaines. Le développement de l'université doit rester cohérent. À l'intérieur de ces divers éléments, il faut donc avoir les réserves nécessaires pour que l'université puisse grandir sans pour autant mettre en question la cohérence générale du concept. Voilà l'objectif principal de cette étude.

Actuellement, nous sommes dans la pha-

se décisive du développement du projet, étant donné que nous avons mis en place les programmes. Nous sommes en train de lancer les études par le biais d'un concours. Il y a des concours qui ont déjà été réalisés et qui sont jugés. D'autres sont en phase de réalisation. Et d'autres vont venir dans un avenir proche. L'objectif est de définir d'une manière définitive l'université pour la moitié de 2009. Nous serons en possession de tous les projets pour juin 2009 dans l'optique de réaliser une infrastructure fonctionnelle vers 2012 ou 2013. Nous savons que tous les immeubles ne seront pas terminés, mais dans tous les cas, on pourra offrir à l'université une base suffisante pour qu'elle puisse développer ses activités sur le site. Nous avons 15 projets différents. Certains sont en voie de réalisation physique, c'est-à-dire en chantier sur le site. Un seul est achevé. Les autres vont être entamés à partir de la fin de cette année-ci. Nous avons les archives nationales, bâtiment administratif et laboratoire. Je vais les passer en revue par après ce slide-là pour montrer la distribution des différents bâtiments. De cette façon on pourra bien saisir le contenu de la Cité des sciences. Tous les aspects techniques et théoriques des activités universitaires sont couverts par ce programme. Il est clair que dans le cas de l'Université de Luxembourg, il y a encore un grand travail de développement à faire et que l'université a donné sa direction sans définir d'une manière précise tous les éléments de ces activités, qui vont venir se définir au fur et à mesure de leur développement.

Nous avons une vision schématique, une maquette de travail, qui sert uniquement à travailler, et ce, aussi bien sur le côté architectural que fonctionnel. Il s'agit d'implémenter chaque projet pour voir les difficultés que cela peut présenter, pour voir les solutions potentielles et en définitive pour documenter ce que sera l'avenir des bâtiments.

Vous voyez que certains éléments – notamment les projets qui sont parfaitement définis – sont représentés d'une manière plus réaliste. Les autres sont uniquement des cubes.

Il s'agit bien entendu d'une maquette de travail qui n'est pas un document officiel mais qui sert à maîtriser les espaces et les programmes du projet de l'université. L'état d'avancement du projet est repré-

senté dans ce slide. Nous avons des stades différents. La Rockhal est le premier projet à avoir été réalisé. C'est la salle de concert où hier soir encore il y a eu un grand concert, qui a fait salle pleine. La Rockhal est en activité depuis octobre 2006. On doit constater que la renommée de la salle de concert s'établit doucement mais sûrement dans l'espace culturel régional.

Il y a une deuxième étape qui est en train de se faire. Ce sont les projets en cours de réalisation. Nous en avons deux: le premier, c'est le Centre national de culture industrielle et le deuxième, l'incubateur d'entreprises. Et puis, nous avons les projets qui sont en programmation, respectivement les avant-projets. Il faut citer le projet de l'innovation, le projet de la bibliothèque universitaire, les installations destinées aux sciences mathématiques et informatiques et les sciences humaines. Et puis, en dernier lieu, les sciences de l'ingénierie. On va lancer le concours au cours du mois de juillet.

Vous voyez l'état d'avancement des projets, pièce par pièce. Les archives nationales constituent un projet qui a déjà fait l'objet d'un concours, mais qui a dû être abandonné pour des raisons de programmation qui a changé entre-temps. Le projet a été remis sur l'établi. C'est-à-dire qu'un nouveau projet est en cours d'élaboration. En effet, l'aspect évolutif faisait défaut au premier projet. C'est pour ça que le gouvernement a pris la décision de donner un nouvel élan à ce projet avec une approche plus évolutive. Il sera construit sur l'espace qui se trouve dans la partie Sud-Ouest du terrain. C'est un terrain qui est destiné à cet effet.

Le deuxième projet, c'est le bâtiment administratif. Il s'agit d'un projet qui va être réalisé prochainement. Le projet de loi a été introduit au Conseil de gouvernement. Je pense qu'il va passer cette semaine ou la semaine prochaine au Conseil de gouvernement pour être définitivement approuvé. Ce bâtiment va accueillir 250 fonctionnaires, qui vont travailler principalement dans l'administration de l'Environnement et l'administration de la Gestion des Eaux. La Commission nationale de la protection des données et le Fonds Belval disposeront aussi d'une certaine surface dans ce bâtiment. C'est un projet qui a été développé en tenant compte des exigences particulières de l'administration.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Je m'excuse Monsieur Fixmer, mais il faudra regrouper un peu les informations. Sinon, ce sera au détriment des conseillers suivants.

**Monsieur Alex Fixmer (Fonds Belval):** Excusez-moi. Je vais faire plus vite. Merci. C'est donc un bâtiment qui sera construit au courant de l'année prochaine. La Rockhal, vous la connaissez. C'est un projet qui est en exploitation, qui a beaucoup de succès et qui, espérons-le, va encore avoir du succès à l'avenir. Le prochain projet sera le Centre national de culture industrielle, qui va être installé dans le haut-fourneau A et dans ses dépendances. Il s'agit d'un projet qui est en voie d'élaboration et qui aura un rayonnement régional dans la mesure où il sera intégré dans le concept régional de la culture industrielle. Le haut-fourneau de Dudelange en fait aussi partie. Ce sont des visions encore un peu sommaires du projet, qui est en voie d'élaboration et qui permettra l'exploration de la technologie de la fonderie. Voici quelques images qui documentent ce que pourra être le Centre national de culture industrielle.

Le prochain projet, c'est l'incubateur d'entreprises qui sera mis à la disposition de start-ups. C'est un projet à l'initiative du ministère de l'Économie et qui est en voie de réalisation. L'ouverture de l'incubateur est prévue pour 2009. Un ancien bâtiment sera récupéré et transformé à cette fin. Les travaux sont en cours.

Le grand projet central, c'est la Maison du savoir. C'est un projet qui a été lancé l'année dernière. Le projet de loi est en voie d'être déposé à la Chambre des députés. On espère pouvoir commencer les travaux à la fin de l'année. C'est le bâtiment qui va regrouper toutes les infrastructures d'enseignement de l'université.

Le dernier projet qui a été développé, c'est le projet de la Maison des sciences humaines. Le concours a été lancé il y a deux ou trois semaines. C'est un projet qui va regrouper toutes les disciplines des sciences humaines dans un bâtiment extensible auquel il a été ajouté un programme de logement qui ne sera pas réalisé par l'État lui-même, mais où on va dans le sens d'un PPP, c'est-à-dire d'une coopération publique et privée pour la réalisation et la gestion de ce projet. Ensuite vient l'«innovation», qui est en fait

une partie de recherche pratique, plutôt que scientifique, qui va dans le sens d'un transfert de la recherche vers l'industrie, qui est assuré actuellement par le centre Henri Tudor. Il y aura un bâtiment d'à peu près 10.000 m<sup>2</sup>, qui sera placé au cœur des hauts-fourneaux, à l'endroit de l'ancienne halle.

Le projet de la Maison du nombre est en cours de réalisation. Le concours est en voie de développement. Il sera jugé vers la mi-juillet. La Maison regroupe les installations pour l'informatique et les mathématiques. L'emplacement se trouve en face de la Dexia. La bibliothèque universitaire sera intégrée dans la «Möllerei» (soufflerie à coke), l'ancien bâtiment des charges des deux hauts-fourneaux, avant la mise en service de l'agglomération vers les années 75.

La Maison des arts et des étudiants, un programme social, sera construite sur la place devant le bâtiment principal, à côté de la Fondation du haut-fourneau C. C'est un bâtiment qui aura plutôt une vocation sociale pour les étudiants.

La maison de l'ingénieur, seule maison dont le nom ne fait pas référence à une discipline mais à un métier. On aurait pu dire «ingénierie» mais «ingénieur» est peut-être mieux. C'est un bâtiment de quelques 10.000 m<sup>2</sup> dans sa première phase, qui sera construit à l'entrée du site.

L'élément central de la faculté des sciences, ce sont les laboratoires de recherche en biologie verte et biologie rouge. La biologie verte, c'est-à-dire environnementale, aura la part du loup, alors que la biologie rouge sera plus restreinte et modeste. C'est un programme de quelques 70.000 m<sup>2</sup> en fin de réalisation. Il sera placé à l'extrême Nord de la terrasse à l'entrée du site, près de la place de l'université.

Et puis tout au fond, nous avons les ateliers destinés aux gros essais matériaux qui sont les dépendances de l'ingénierie et de la recherche matériaux. Ce sont des bâtiments qui sont destinés à la recherche nanométrique et microscopique. Il ne s'agit donc pas de la grosse recherche avec essais de laboratoire.

Viennent ensuite deux autres projets. Le Lycée technique est en voie de réalisation. Il pourra accueillir 1.500 élèves. Il s'agit d'un lycée à orientation technique avec un premier cycle à la fois classique et technique.

C'est un projet qui sera achevé pour la rentrée 2010/2011.

Et puis le centre sportif régional, dont il faut encore développer le programme définitif. Celui-ci dépend en effet des exigences de plusieurs demandeurs. Et ces exigences ne sont pas encore coordonnées à l'heure actuelle.

Les aménagements extérieurs urbains sont là pour unifier tout cela dans un contexte nouveau qui sera développé autour des hauts-fourneaux de Belval. Je vous remercie.

*(Applaudissements)*

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci, M. Fixmer, pour cette présentation très complète mais un peu trop longue. J'aimerais maintenant demander au président de la société de développement Agora, Etienne Reuter, de faire la présentation du côté privé. Et si possible dans les dix minutes que nous avons convenues avant.

**Monsieur Etienne Reuter (Président d'Agora):** Merci. Je vais certainement me tenir aux dix minutes. Je vais restructurer un tout petit peu l'exposé pour retracer les étapes qui se sont succédées sur le site de Belval. Tout le 20<sup>e</sup> siècle a été marqué par l'industrie sidérurgique. Pendant 90 ans, il y a eu une activité sidérurgique ici. Je dirais aussi que tout le Sud était connu pour cette forte activité qui a marqué, pendant tout un temps, tout le pays et toute l'économie luxembourgeoise.

La deuxième étape a eu lieu à la fin des années 90. Il y a eu des changements importants dans l'industrie sidérurgique. Il y a eu l'arrêt des activités des hauts-fourneaux. Et on en est arrivé alors à se poser des questions sur ce qu'il fallait faire sur ces sites, qui allaient être abandonnés par l'industrie sidérurgique. Car celle-ci se tournait davantage vers l'aciérie électrique. À ce moment-là, c'est la deuxième étape qui a été enclenchée. Ici au Luxembourg – tout comme dans d'autres pays – on s'est posé la question de savoir quoi faire avec les terrains qui devenaient disponibles.

C'est ainsi qu'en 96 la tripartite entre les syndicats, le patronat, c.-à-d. Arcelor – ou Arbed à ce moment-là – et le gouvernement, s'est rassemblée pour voir ce qu'on pouvait faire d'utile et d'opportun pour la

région et le pays. C'était une période où on s'est posé énormément de questions et où on a procédé à des analyses de sol. On a procédé à une analyse des besoins non seulement au niveau de la région, mais aussi au niveau national. C'est au même moment qu'a vraiment commencé à se développer à forte allure le secteur des services, qui s'est concentré essentiellement autour de la capitale. Et ce, avec des problèmes de trafic, de logement, d'immobilier et de prix de l'immobilier. On a cru voir ici, dans ces terrains qui se libéraient, des possibilités de répondre aux besoins nouveaux du 21<sup>e</sup> siècle. C'est comme ça qu'on est arrivé finalement à des accords entre l'État et l'Arbed sur un certain nombre de principes de redéveloppement. C'est aussi de cette façon que l'État a pris la décision, déjà en 2000, d'établir une Cité des sciences sur le site de Belval. Et c'est également à ce moment-là que la société de développement Agora, dont j'ai assumé la présidence, a été créée. Agora est donc une société de développement, qui est portée à 50% par Arcelor, devenu Arcelor-Mittal depuis lors, et à 50% par l'État. Au niveau du Conseil, les communes du sud sont représentées par Madame la bourgmestre d'Esch-sur-Alzette et Monsieur le bourgmestre de la commune de Sanem, en tant que représentants de Prosud, donc de toute la région du sud. Il était extrêmement important de placer le projet de Belval dans un contexte régional, voire national, parce qu'il représente une chance importante pour l'avenir. Je crois qu'à partir du moment où la société de développement a été créée, il fallait passer par une troisième étape, qui était l'étape législative et réglementaire.

Jusqu'à-là, tout ce site de 120 ha était une zone industrielle. Elle a été reclassée en zone à étude et par après, il a fallu créer un consensus général sur la réaffectation nouvelle. Sur la voie à donner. C'était une période caractérisée par les réunions d'information, des réunions avec un grand nombre d'interlocuteurs les plus divers, pour créer un consensus sur ce qui deviendra alors notre masterplan, que vous voyez ici en photo. Dès sa conception, la société de développement avait différents objectifs. Elle devait faire une reconversion suivant un objectif économique, social, écologique et culturel, et le tout, en suivant les principes de l'économie privée.

Je vais donc brièvement vous dire où nous en sommes maintenant par rapport à ces objectifs et où nous espérons aller par la suite. Où est-ce que nous en sommes aujourd'hui? Nous avons dit que d'un point de vue économique, nous voulons évidemment remplacer les emplois qu'il y avait ici à l'époque. Mais nous voulons faire plus et sérieusement plus. Nous voulons créer environ 20.000 emplois ici sur le site, parce que nous avons voulu dès le départ que l'Agora participe aussi à l'économie du 21<sup>e</sup> siècle. Il fallait donc placer également la région du sud du pays dans cette économie du 21<sup>e</sup> siècle, qui est plus une économie du savoir et une économie de services. Et c'est sur ce constat-là qu'on a dit: «le Sud doit aussi avoir sa part dans le développement du 21<sup>e</sup> siècle». Du point de vue de l'aménagement du territoire, il est nécessaire qu'il y ait un certain équilibre entre les différents pôles d'attractivité. Et le Sud – surtout Esch/Belval/Sanem – est appelé à devenir un nouveau centre d'attractivité et d'activité pour le pays.

Jusqu'à présent, nous avons créé environ 2.000 emplois sur le site. À la fin de l'année prochaine, il y en aura 3.000. Je crois que c'est un début, mais qui se laisse regarder. La création d'Agora a eu lieu en 2000. Cela fait donc 7 ou 8 ans qu'on travaille sur dessus. Du point de vue social et du point de vue de l'aménagement du territoire, nous avons voulu que ce masterplan apporte une mixité des fonctions. Nous voulons avoir de l'emploi. Mais nous voulons aussi avoir des habitations, parce qu'il y a un besoin important en logements dans le pays. Il y a aussi un besoin important en logement dans le Sud. Ceci est une opportunité. Voilà le premier argument.

L'autre argument est qu'il faut également apporter les habitations près de l'emploi, pour réduire les problèmes de trafic que nous avons. Par exemple, les gens coincés dans les bouchons sur les autoroutes. Il faut donc amener les gens sur le site, réduire les distances. Et c'est pourquoi le plan prévoit une capacité d'environ 7.000 nouveaux habitants sur ce site, qui peuvent aisément se déplacer à pied et à vélo à travers le quartier. Qui peuvent aller soit travailler ici sur le site, soit prendre le train ou le bus.

Car c'est un autre élément qui est important dans la vision écologique et de développement durable que nous avons. Nous

voulons absolument favoriser le transport en commun et nous nous sommes donné un objectif extrêmement ambitieux. Pas seulement donné d'ailleurs. Nous l'avons aussi discuté ensemble. On nous a imposé le 60/40, donc 40% de transports en commun ou de mobilité douce. C'est ainsi que dès le départ, notre site a été lié aux transports en commun. Nous avons d'ores et déjà un arrêt de chemin de fer à notre porte. Il est extrêmement important dans le développement, parce que nous avons cette offre, qui n'est peut-être pas de la plus grande qualité, mais que nous voulons améliorer. L'Etat a aussi l'intention de l'améliorer en construisant une gare plus confortable. Mais malgré tout, l'offre existe. Nous avons aussi des lignes d'autobus qui vont traverser le site et qui vont permettre une bonne connexion entre ce site et Esch-sur-Alzette, Luxembourg-ville et toute la région du Sud. Le transport en commun est donc un élément extrêmement important.

Un autre point est aussi important. «Agora» provient du grec et veut dire «ouvert», le «lieu public» donc. Nous voulons que cet endroit, qui était fermé pendant tout un siècle, soit ouvert. On l'a ouvert et cela a permis aussi de penser à d'autres ouvertures. Et une des ouvertures-clé est une nouvelle liaison routière avec la France. Mais nous ne voulons pas seulement une liaison routière, nous voulons aussi la meilleure connexion du point de vue des transports en commun avec la France. Là aussi, il y a des discussions qui sont en cours. Nous sommes relativement optimistes que tout cela se règle.

Il se trouve par hasard que cette friche de Belval se trouve à la frontière. Au début, on a dû fournir beaucoup d'explications, pour dire que ce n'était pas voulu qu'elle se trouve à la frontière. Ce n'est donc pas une provocation de faire quelque chose aux portes de la France. Mais il se trouve que par hasard, la friche se trouve à la frontière. Et finalement, c'est une opportunité. C'est cela que nous avons également plaidé depuis 2003 lors des discussions entre les gouvernements, entre les deux Premiers ministres. En fait, le projet a une importante composante transfrontalière. C'est donc une opportunité pour les deux côtés: pour le Nord de la Lorraine et pour le Sud du Luxembourg. Nous allons tous profiter du fait que ceci peut amener un changement d'image de marque, une

qualité nouvelle dans notre région. Parce que cet objectif de qualité, nous nous le sommes posé dès le départ pour nous permettre de viser extrêmement haut et arriver au but. Nous avons développé nos vues en 2001, 2002, 2003. Je me rappelle très bien qu'il y a pas mal de gens qui nous ont dit: «Vous rêvez. Vous avez des visions. Vous êtes malades.» Mais finalement, je crois que maintenant, en 2007/2008, en voyant les réalisations dehors, on remarque qu'on a une volonté de mettre le tout en place, de faire un aménagement de qualité.

On sait très bien, qu'ici, sur ce site, il y aura des chantiers pendant un certain temps. On en était conscient lorsqu'on a développé le masterplan. Le masterplan permet en fait la cohabitation de chantiers et d'une vie de qualité pour les premiers investisseurs. Regardez le développement qui se fait maintenant de l'immeuble Dexia jusque près de la gare. La place Agora est aménagée. Donc les gens peuvent très facilement se déplacer. C'était une préoccupation première pour nous de permettre aux premiers investisseurs d'être dans un environnement exceptionnel. C'est clair. Ce sont des pionniers. Il faut remercier ces pionniers qui sont l'Etat et Dexia pour leur décision à l'époque. On doit leur permettre de pouvoir travailler dans un environnement agréable. Nous avons donc un développement par quartiers qui se fait. Nous essayons de vendre les terrains de façon à favoriser la formation de petits quartiers, pour qu'ils permettent aux occupants de mener une vie la moins dérangée possible par les chantiers.

Je crois qu'à côté de l'emploi, le volet «habitation» est aussi important. Pour le moment, il n'y a pas encore de nouveaux habitants sur le site, mais ça va changer à partir de la fin de cette année-ci. Il y aura un certain nombre de nouveaux habitants qui vont atterrir ici. Et l'année prochaine et l'année d'après, Belval Nord va voir un certain nombre d'immeubles de résidence se faire. Et donc, là aussi, il y a un phasage régulier, en concertation avec les deux communes et surtout, dans ce cas-là, avec la commune de Sanem. Car cela se trouve essentiellement sur le territoire de la commune de Sanem. Donc il y avait et il y a un certain nombre d'interlocuteurs.

Le terrain se trouve sur le territoire de deux communes différentes, ce qui a nécessité évidemment des concertations nouvelles.

Nous avons dû innover aussi sur un certain nombre de points. La grandeur et la dimension du projet ont fait aussi qu'il a fallu être inventifs sur un certain nombre de chose. Et le fait qu'on se trouve à la frontière a nécessité également un accord entre les deux Etats pour arriver à un échange de frontière.

Je crois que sans la volonté de tous ces partenaires et sans la prise de conscience de toutes les autorités locales, communales, régionales et nationales, on n'en serait pas au point où on en est aujourd'hui. On n'aurait jamais réussi à faire des échanges de frontières dans un temps relativement rapide avec la République française.

Pour terminer, j'aimerais remercier tous ceux qui ont contribué jusqu'à présent à aider la société de développement dans ses démarches. Nous espérons également être à la hauteur pour la suite. Je crois qu'il serait bénéfique pour vous tous – pour les communes de la région, pour les huit communes qui sont ici et bien au-delà – que nous atteignions nos buts. Et que tout cela se fasse de concert avec vous.

On parle toujours de Belval. Mais en dehors de Belval, il y a également d'autres friches dont Agora s'occupe. Sur le territoire de la commune d'Esch, il y a le cras-sier Terres Rouges et la Lentille Terres Rouges. A Rodange/Pétange aussi il y a une friche, dont nous avons la charge. Il y a donc un certain nombre d'autres opportunités. Mais il est clair que Belval est pour nous la priorité. Merci.

*(Applaudissements)*

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci Monsieur Reuter de n'avoir dépassé le temps de parole que de 7 minutes. C'est déjà très bien. Je donne désormais la parole à Madame la chargée de mission «Alzette-Belval 2015», Madame Ouvrard.

**Madame Anne-Emmanuelle Ouvrard (Direction régionale de l'équipement de Lorraine):** Je vous remercie. Je vais essayer de terminer dans les dix minutes. Je suis Madame Ouvrard. Je suis directrice régionale adjointe de l'équipement de Lorraine. Dans le cadre de ces fonctions, je suis en particulier responsable du pilotage de l'équipe projet que le préfet de région lorraine a mise en place pour travailler sur le projet Alzette-Belval 2015. Je ne revien-

drai pas sur les enjeux très importants que représente l'aménagement de ce territoire et son développement. Vous les connaissez beaucoup mieux que moi. Simple-ment, ce sont des enjeux qui touchent à la fois au développement économique, à la vie quotidienne des habitants à travers les déplacements et les logements, et également à la préservation de l'environnement. Donc, des enjeux souvent difficiles à concilier. Une situation qui est encore un peu plus complexe puisque nous sommes dans un contexte transfrontalier. Donc pour nous, ces enjeux sont encore bien évidemment renforcés par le développement ambitieux qui est mis en oeuvre par le grand-duché de Luxembourg et que Monsieur Reuter vient de nous présenter. Compte tenu de ces éléments, en janvier 2008, le ministre d'Etat et ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Borloo, et le ministre des Affaires étrangères et européennes, Monsieur Kouchner, ont chargé le préfet de la région lorraine de définir en partenariat avec les collectivités – et j'insiste sur ce côté partenariat – un projet global d'aménagement et de développement de la partie française du territoire. Dans cette mission, il y avait également un second volet qui consiste à proposer des modalités de gouvernance appropriées pour la mise en oeuvre de ce projet d'ensemble. Donc je pense que sur ce sujet là nos réflexions par rapport au GECT se rejoindront.

Je vais vous présenter le dispositif de travail qui a été mis en place côté français. Cela prend la forme, d'une part, d'une équipe-projet qui est constituée de la Direction régionale de l'équipement, de l'Agence d'urbanisme de Nord-Lorraine, donc l'Agape, et de l'Etablissement public foncier Lorraine. Cette équipe-projet est la cheville ouvrière du travail, l'ensemble étant piloté par un comité stratégique, donc l'instance politique de pilotage, le lieu des décisions et des arbitrages. Ce comité stratégique est présidé par le préfet de région et il regroupe le président du Conseil régional, les présidents de Conseils généraux et le président de la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette. C'est donc vraiment le lieu de définition des orientations stratégiques.

Depuis le début de l'année, le préfet de région a déjà eu l'occasion de réunir deux fois ce Comité et il le réunira à nouveau la

semaine prochaine. Vous voyez donc que la mécanique se met en marche à un rythme assez soutenu. Le travail qui va être mené dans ce cadre s'appuie bien évidemment sur toutes les réflexions et tous les travaux qui ont d'ores et déjà été menés et notamment sur ce que nous appelons le «schéma directeur Alzette 2015». Il a été établi en 2005 et validé par l'ensemble des partenaires. C'est ce schéma, que vous voyez à l'écran, qui sert de référence.

Bien évidemment, c'est un schéma directeur, un parti d'aménagement, qui nécessite aujourd'hui que nous lui donnions un certain nombre de coups de loupe. Des coups de zoom sur certains secteurs pour préciser les aménagements à mettre en oeuvre et pour passer d'un parti d'aménagement à des réalisations et une phase opérationnelle.

Je vais peut-être vous décrire rapidement les grands principes de ce schéma. Tout d'abord, c'est un schéma qui s'inscrit dans l'objectif – qu'a invoqué Monsieur Parthenay tout à l'heure – de création d'une éco-agglomération transfrontalière. Nous sommes donc bien ici dans la recherche d'une complémentarité et d'une continuité par rapport au développement sur le site de Belval lui-même, que Monsieur Reuter nous a présenté, et d'une articulation avec l'agglomération d'Esch-sur-Alzette.

En matière d'habitat, le choix qui a été fait, est celui d'un parti d'aménagement qui s'appuie sur les pôles urbains existants. Cela signifie qu'on travaillera à la fois sur des aspects de requalification urbaine et dans l'idée d'accrocher à ces centres urbains de la Vallée de l'Alzette les nouvelles zones de développement de l'habitat. C'est ce qui sur le schéma apparaît en saumon. Le choix qui a été fait, n'était pas forcément le parti le plus simple. Cela suppose de travailler sur du tissu existant, donc dans des situations contraintes. Cela veut dire aussi que nous avons un défi à relever en termes de qualité urbaine. Nous devons faire en sorte que le tissu existant et les nouveaux logements s'inscrivent dans une certaine continuité. Le schéma est donc construit autour d'une sorte de colonne vertébrale, qui est constituée à la fois par le projet routier – donc le contournement d'Audun-le-Tiche – et par une coulée verte, qui constitue un élément de liaison et de continuité entre les centres urbains de la Vallée de l'Alzette.

Au-delà des centres urbains dont j'ai parlé, trois zones apparaissent dans le schéma directeur comme porteuses d'enjeux particuliers. Il y a tout d'abord la friche de Micheville, sur laquelle de nombreuses études ont déjà été menées pour préciser le parti d'aménagement et avoir une première programmation. A ce stade, les propositions s'orientent, selon les secteurs, vers un programme mixte qui comprendrait à la fois de l'habitat, de l'activité et puis un secteur de loisirs.

Le deuxième secteur qui apparaît comme porteur d'enjeu et de potentiel de développement, c'est la zone du crassier des Terres Rouges, qui est toujours en exploitation mais qui, lorsque l'exploitation sera terminée, pourrait devenir le lieu d'un véritable projet urbain transfrontalier en continuité avec la ville d'Esch-sur-Alzette.

Et le troisième secteur qui apparaît comme stratégique, c'est le site des portes de Belval, ce qui est dans l'immédiate continuité du projet luxembourgeois le long de la frontière. A peu près autour du giratoire, pour que vous vous repérez. Sur ce secteur-là, à ce stade, la consistance et le programme des aménagements restent à définir. Mais on voit bien que c'est un secteur qui présente un potentiel important et donc sur lequel il va falloir approfondir le projet.

Une fois ce cadre général posé, l'objectif pour nous est d'avancer vers du concret, de donner à voir des choses qui bougent, des premières réalisations, dans une optique de mise en mouvement du territoire et de l'enclenchement de la dynamique.

On peut déjà se féliciter de certaines avancées dans quelques domaines. La question du projet routier a déjà été évoquée tout à l'heure. La discussion qui s'est mise en place dans le cadre du comité stratégique entre tous les partenaires du projet nous permet d'être optimiste quant au dénouement du plan de financement. On devrait donc trouver un accord partenarial sur le sujet. C'est une avancée importante et le projet va pouvoir reprendre son rythme vers une réalisation. Sur un territoire comme celui-là, il nous paraissait important de caler un programme d'action, puisqu'il y a une multitude de sujets à traiter. Un programme d'action a été proposé au Comité stratégique. Il doit encore être discuté avant d'être validé. Je me contenterais donc de vous donner les grands thèmes autour desquels il s'articule:

la question des déplacements bien évidemment, puisque au-delà du projet routier, il y a toute une problématique de déplacement aussi bien individuel que collectif à traiter;

la question des perspectives de développement économique et des filières à favoriser;

la question de l'aménagement et de l'urbanisme bien évidemment.

la question des équipements, qui méritera d'être regardée assez finement;

le sujet du développement durable, puisqu'un des éléments de base de l'objectif sur ce territoire est de construire une éco-agglomération et donc de rechercher une qualité environnementale et une certaine excellence en la matière;

et puis la question de la gouvernance que j'ai évoquée toute à l'heure.

Tout cela, avec une préoccupation transversale, qui est de faire en sorte que d'ores et déjà, un certain nombre d'opérations qui seraient prêtes, puissent se mettre en oeuvre tout en veillant à ce qu'elles s'articulent bien dans le schéma général global, mais en construisant les choses opération par opération.

Pour vous donner quelques éléments de calendrier, la mission qui a été confiée au préfet de région lui demande de rendre compte des premières avancées d'ici la fin de l'année. Le Comité stratégique se réunit régulièrement et à un rythme relativement soutenu, puisqu'il s'est réuni deux fois depuis le début de l'année. Et il se réunira à nouveau la semaine prochaine. Dans le contexte transfrontalier dans lequel nous sommes, le préfet de région a clairement indiqué qu'il souhaitait assez rapidement que ce comité stratégique puisse s'élargir au partenariat luxembourgeois. Cela, notamment pour évoquer les questions de cohérence et d'articulation dans le temps entre les différents projets et également pour évoquer les questions de gouvernance.

Voilà donc en quelques mots l'organisation qui est mise en place côté français, les premières pistes d'action. Comme vous le voyez, la puissance publique française dans son ensemble et l'Etat en particulier se sont mis en ordre de marche pour que nous soyons en capacité de répondre aux développements très ambitieux que ce territoire va connaître et pour faire en sorte qu'il soit le mieux organisé. Je vous remercie.

(Applaudissements)

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci beaucoup, Madame Ouvrard, également pour avoir essayé de respecter le timing. J'invite les trois orateurs qui restent à essayer peut-être de ne pas terminer beaucoup plus tard qu'à 10h30. Sinon, nous n'aurons plus que ° d'heure pour discuter avec les conseillers. Avec Monsieur Heuschling, je sais que ça va marcher parce que nous avons fait le timing ensemble. Monsieur Heuschling, vous avez la parole. Monsieur Heuschling est le coordinateur de la ville d'Esch pour l'implantation de l'université.

**Monsieur Patrick Heuschling (Coordinateur Université/Belval de l'administration communale d'Esch-sur-Alzette):**

Bonjour. Je vais essayer d'être très bref et de reprendre un peu de temps. Je vais vous présenter quelques informations sur l'Université du Luxembourg ainsi que quelques pistes de réflexions pour la discussion qui va suivre, concernant les défis auxquels notre région sera confrontée grâce au grand projet Belval et à l'implantation de l'université.

L'Université du Luxembourg, qui a été créée en août 2003 est actuellement composée de trois facultés: la Faculté des Sciences, de la Technologie et de la Communication située au Kirchberg, la Faculté des Lettres, des Sciences humaines, des Arts et des Sciences de l'Education située à Walferdange et la Faculté de Droit, d'Economie et de Finance à Limpertsberg. Au moins deux de ces facultés vont être implantées à Belval à deux pas de l'endroit où nous nous trouvons maintenant. Bien que le gouvernement ait décidé que le site de Belval a une vocation de site unique pour cette université, la décision concernant la Faculté de Droit sera prise l'année prochaine, donc en 2009. Par contre, le Conseil de gouvernement vient de décider vendredi dernier le projet de construction de la Maison du savoir. On espère donc que les travaux vont commencer dans les meilleurs délais.

L'Université du Luxembourg a eu, pendant l'année 2007/2008, 4.059 étudiants inscrits. Ce qui fait une augmentation de 21,5% par rapport à l'année précédente. La plus grande faculté est la Faculté de Droit, qui comprend 42% des étudiants. Ce qui est aussi intéressant à dire, c'est que

c'est une université très multiculturelle. Il y a un ensemble de 85 nationalités différentes et un total de seulement 54% d'étudiants luxembourgeois.

Plusieurs défis se posent pour accueillir cette université. Il y a une grande population qui va arriver en plus. Il faut donc essayer d'offrir les meilleures conditions possibles aux étudiants et au staff universitaire et promouvoir l'intégration de cette nouvelle population. On crée une université au sein de la société, aussi bien à Esch que dans toute la région. Il faut saisir cette opportunité qui est unique pour créer une dynamique, un nouveau pôle économique autour de la Cité des sciences et de l'université.

À cet effet, la ville d'Esch a développé un plan d'action qui a été présenté l'année dernière. Ce plan d'action «Université» est le résultat de plusieurs groupes de travail et met l'accent sur cinq sujets prioritaires: la mobilité et l'urbanisme, le logement, la cohésion sociale, le développement économique et finalement la culture et les loisirs. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce plan d'action pour des raisons de temps, mais je vais aborder les grandes lignes.

La mobilité est un élément-clé pour le succès du projet Belval. Il faut garantir une bonne accessibilité du site. A cet effet, il faut fluidifier la mobilité entre le centre d'Esch et le site Belval, et organiser la mobilité au niveau transfrontalier. Étant donné que l'objectif est d'atteindre un modal-split de 40/60 pour le site, le développement et la promotion des transports en commun et surtout aussi de la mobilité douce est extrêmement importante et prioritaire. Le deuxième sujet très important est vraiment un élément-clé. C'est le logement. L'objectif est de permettre à la communauté universitaire – donc aux étudiants, mais aussi aux chercheurs et professeurs – de se loger dans la région. Ça ne va pas se limiter aux sites de Belval, mais à toutes les communes limitrophes qui vont accueillir la communauté universitaire. À long terme, l'objectif est de loger 50% des étudiants étrangers, 30% des chercheurs et 20% des étudiants luxembourgeois à Esch et dans les communes à proximité. En se référant aux estimations de l'université pour l'année 2020, cela représente un chiffre total de 3.500 personnes, donc un chiffre qui est quand même conséquent. Pour atteindre cet objectif ambitieux, il

faudra construire ou rénover de nombreux bâtiments, afin de répondre aux besoins de la communauté universitaire. Il faudra aussi sensibiliser et impliquer la population locale, ainsi que les entrepreneurs et promoteurs, pour que le marché privé s'adapte également à cette demande qui va être créée.

Une nouvelle population, comme je disais, de plusieurs milliers de personnes a sûrement une influence sur la cohésion sociale. Afin d'éviter les tensions, il faut informer et sensibiliser aussi bien la population locale que les nouveaux arrivés, donc la communauté universitaire entre autres. Cette intégration peut se faire à travers la culture, le sport et les loisirs, ou bien à travers des collaborations avec les entreprises, les clubs et les associations locales. D'après le masterplan, Belval offrira une mixité des fonctions qui sera unique. Une diversité sociale et culturelle importante. Ce quartier devrait donc être attractif et vivant et aura un effet dynamisant sur toute la région.

De même, en ce qui concerne le développement économique, des effets très positifs sont escomptés. Des investissements supplémentaires, qu'ils soient publics ou privés, seront effectués. Des entreprises seront créées, ce qui apporte naturellement de nouveaux emplois dans la région. Il y a une étude très intéressante que le Taurus Institut de Trèves a réalisée en Rhénanie-Palatinat. Une des données qui sort de cette étude, c'est qu'un euro de dépenses supplémentaires liées aux universités engendre 1,63 euro de revenus supplémentaires. Le dernier sujet du plan d'action de la ville d'Esch, c'est la culture et les loisirs. La vie estudiantine, comme vous le savez, ne se limite pas aux examens et aux cours. Il faut anticiper l'offre culturelle et récréative et l'adapter aux besoins de ce nouveau public. La communauté universitaire devra être impliquée aussi bien en tant que consommateur qu'en tant qu'acteur de la culture de la région. Il faut aussi prévoir des offres spéciales pour les étudiants afin de les attirer et de leur donner la possibilité de profiter de l'offre. Et un dernier point qui n'est pas négligeable si vous demandez l'avis des étudiants, c'est ce qu'on appelle la night life. Il faudra la développer dans notre région pour justement répondre aux attentes qu'auront les étudiants quand ils vont venir à Esch ou dans la région.

Voilà, j'ai essayé d'être court. Je vous remercie pour votre attention.

*(Applaudissements)*

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci beaucoup, Monsieur Heuschling. Nous avons rattrapé un peu notre programme.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à Monsieur Sinner, qui est le responsable, au sein de la Direction de l'aménagement du territoire du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, du volet «coopération transfrontalière». Il va nous parler du GECT. Monsieur Sinner, vous avez la parole.

**Monsieur Jean-Claude Sinner (Direction de l'aménagement du territoire):** Merci Madame la bourgmestre, Messieurs les maires, Messieurs et Mesdames en toutes vos qualités. Je suis donc chargé de vous présenter rapidement ce qu'est ce fameux Groupement européen de coopération territoriale.

Qu'est-ce que le GECT? Le Groupement européen de coopération territoriale est destiné à plusieurs fins. D'abord, il est destiné à la gestion des fonds structurels pour la gestion d'un programme ou d'un projet. Ou à un projet bénéficiant d'une autre contribution financière de la communauté. Ou même – et c'est alors plutôt votre cas – à une coopération sans aucune intervention de la communauté. Sont exclues les matières relevant de la souveraineté des Etats. J'y reviendrai.

La création d'un GECT consiste en trois phases. Une phase politique pour arriver à un consensus sur les éléments majeurs que sont les missions et le budget. Cela englobe alors d'autres choses comme la représentation des différents membres, les modes de vote et le périmètre, donc le territoire à impliquer. C'est l'élément essentiel. Et je pense que vous avez déjà bien avancé dans ce domaine.

Une deuxième phase est la phase technique. Elle consiste à rédiger les documents fondateurs, qui sont la convention et les statuts.

Vient enfin une troisième phase administrative, où il s'agit d'adopter le projet de convention et de statuts par les membres potentiels, d'obtenir l'approbation des autorités nationales pour participer au GECT et ensuite de publier les documents

fondateurs. Et ne croyez surtout pas qu'alors la démarche est finie. Elle ne fait que commencer.

Je parcours rapidement les dispositions du nouveau règlement pour que vous sachiez dans quoi vous vous lancez. La nature du GECT a pour but de faciliter la coopération transfrontalière en vue de renforcer la cohésion économique et sociale. C'est important parce que la Communauté européenne, dont la mission est justement de favoriser la cohésion économique et sociale, a fait ce texte. Sinon il n'aurait pas pu promulguer un texte législatif.

Un GECT aura la personnalité morale. C'est ce qui est très important. Il pourra ainsi employer du personnel et acquérir et posséder des biens. Le GECT est bien entendu basé sur le règlement, sur les dispositions des textes que sont la convention et les statuts, et sur les lois de l'Etat membre où le GECT a son siège. Cela est très important. Le GECT ne développe pas un dispositif législatif autonome, mais il s'appuie sur la législation d'un des pays, en l'occurrence, celui où il a son siège. Il s'appuie sur les lois nationales mais aussi régionales dans les Etats fédéraux. Ici, on n'est pas dans ce cas de figure.

La composition: un GECT se compose de membres dans la limite de leur compétence – c'est très important – appartenant à une des catégories suivantes: les Etats membres, les autorités régionales, les autorités locales et d'autres structures de droit public ainsi que leurs groupements. Votre communauté de communes pourrait donc entrer en tant que telle dans un GECT. Ce qui est très important aussi – au moins pour nous grand-ducaux – c'est que l'Etat en tant que tel peut devenir membre d'un GECT, ce qui n'était pas le cas des instruments – l'accord de Karlsruhe pour ne pas le citer – que nous avons à disposition jusqu'ici.

Comment créer un GECT? Chacune des parties, chacun des membres potentiels prend, dans ses enceintes, la décision de créer un GECT. Chaque membre potentiel notifie à l'Etat sous les lois duquel il a été constitué – donc soit l'Etat luxembourgeois soit l'Etat français représenté par le préfet de région – son intention de participer à un GECT. Après notification à l'Etat membre, celui-ci autorisera, on l'espère, la participation du membre potentiel au GECT. Ensuite les membres potentiels se réuniront sur la base d'une convention et

de statuts en conformité, donc avec l'approbation de l'Etat membre.

La personnalité légale est acquise dès l'enregistrement – cela n'existe pas au Luxembourg – ou la publication dans le journal officiel. Pour nous, il s'agit du Mémorial et pour la France du Moniteur. Le contrôle se fait par les autorités compétentes de l'Etat membre où le GECT a son siège. Si le GECT a son siège à Luxembourg, ce serait donc le service de Contrôle des Comptabilités du ministère de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Les missions: «faciliter et promouvoir la coopération territoriale pour renforcer la cohésion économique et sociale. Sont donc exclues les missions relevant de l'exercice de la puissance publique comme les missions de police, de réglementation, de justice et de politique étrangère». Voilà, dans cette liste, les éléments qui doivent figurer dans la convention: le nom du GECT, son siège, le territoire sur lequel il exécute ses missions, l'objectif, sa durée – ce n'est pas toujours une durée indéterminée – la liste des membres bien entendu, la loi applicable, les arrangements pour la reconnaissance mutuelle de certaines procédures, les procédures pour changer les conventions. Un deuxième texte, légèrement en retrait mais plus pratique, contient les statuts avec les procédures de décision, la langue – c'est plutôt clair ici – les détails de fonctionnement, les différents apports budgétaires – donc la répartition de l'apport budgétaire, qui est très importante –, les modalités de la responsabilité financière et les procédures pour changer les statuts.

Le règlement définit deux instances: une assemblée plénière comprenant les représentants des membres et un directeur qui représente le GECT et qui agit en son nom. Vous voyez qu'il n'y a pas de président. Cependant il est loisible au GECT d'en créer un et je ne doute pas qu'il y aura un président.

Le GECT est responsable de ses dettes. La quote-part de chaque membre est proportionnelle à sa contribution. Les Etats membres peuvent interdire toute activité contraire à l'ordre public, la sécurité publique, la santé publique ou l'intérêt public. Dans certains cas – mais on espère que cela n'arrivera pas – ils peuvent même aller jusqu'à demander auprès des tribunaux compétents la dissolution d'un GECT.

La juridiction: aucune disposition ne doit priver les citoyens de l'exercice de leurs droits de recours constitutionnel contre les membres d'un GECT: les décisions administratives par rapport aux activités du GECT pour le cas où le siège se trouve dans un autre pays, l'accès aux services dans leur langue – ce n'est sans doute pas très important ici, mais dans d'autres espaces frontaliers c'était un grand enjeu – et l'accès à l'information également au-delà des frontières.

Où est-ce qu'on en est pour ce qui est de la mise en oeuvre législative? En France, la législation a été adoptée depuis fin janvier. J'ai vu dans votre résolution les références exactes de la loi et au grand-duché du Luxembourg, on s'avance vers une adoption prévisible à la mi-juillet, donc avant les grandes vacances.

Ce point de votre motion, que vous allez présenter par après, semble donc sur la bonne voie.

Pour dépasser un peu votre cadre: où est-ce qu'on en est en Europe?

À ma connaissance, il y a jusqu'ici deux GECT qui ont été fondés: un GECT à la frontière belgo-française du côté de Lille et un deuxième qui englobe la Hongrie et la Slovaquie. Je vous remercie de votre attention.

#### *(Applaudissements)*

Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette): Merci Monsieur Sinner. En effet, le 18 juin, la Commission des affaires intérieures de la Chambre va avoir le point du GECT à l'ordre du jour. Cela va nous permettre de trancher la question en séance plénière du parlement avant les grandes vacances. Merci pour votre présentation.

Je dois maintenant mes excuses à Monsieur Giraud, car j'ai inversé le programme de l'ordre du jour. Mais je pense que l'ordre que nous avons suivi est tout aussi bien, car il s'agit maintenant de nous donner des précisions quant au volet mobilité. Et ce, surtout côté français, car le volet mobilité côté luxembourgeois a été abordé par tous les intervenants du côté luxembourgeois.

Monsieur Giraud, vous êtes représentant de la Direction mobilité et transport et nous sommes très contents de vous avoir avec nous aujourd'hui. Je vous passe tout de suite la parole.

**Monsieur Marc Giraud (Conseil Régional de Lorraine):** Madame la Députée-Maire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames et Messieurs, Merci de me donner la parole. Je vais donc avoir la tâche de terminer en faisant un contre-la-montre. Avant d'aborder les questions mobilité, je vais peut-être vous rappeler que le Conseil régional de Lorraine a appelé l'agglomération transfrontalière Audun – Villerupt – Belval «ces espaces à enjeux», c'est-à-dire des espaces de fort potentiel pour le développement de la région.

Pour en venir aux questions de mobilité transfrontalière, j'aborderai deux points. Tout d'abord, rapidement car cela a déjà été évoqué, le contournement routier d'Audun-le-Tiche et de Villerupt. Et puis, avec un peu plus de détails, l'élaboration d'un schéma stratégique de mobilité transfrontalière.

Concernant le contournement routier – Madame la DRE adjointe l'a évoqué – lors du dernier comité stratégique Belval, il y a eu des avancés sur son financement, puisque le Conseil régional de Lorraine, par la voix de son président Jean-Pierre Masseret, a proposé de participer à cette opération aux côtés de l'Etat français dans le cadre du contrat de projet Etat-Région 2007/2013. Ainsi, sur les 35 millions d'euro estimés pour l'instant pour ce projet, la région lorraine apportera au même titre que l'Etat 5,4 millions d'euros, soit 15% de la masse financière globale. Il sera par ailleurs aussi fait appel à des fonds européens. Mais en tout cas le projet est débloqué du côté financier.

La région a été vigilante sur le point de la préservation d'emprise foncière pour permettre à terme la réalisation d'un transport en commun en site propre entre la Lorraine et le Grand-Duché. Voilà pour ce point rapide sur le routier.

En ce qui concerne de façon beaucoup plus globale la mobilité, Messieurs Lux et Masseret, qui se sont rencontrés en février 2008, ont décidé l'élaboration d'un schéma stratégique de mobilité transfrontalière entre la Lorraine et le Luxembourg, schéma auquel nous avons donné le nom de SMOT. Il s'agit d'un enjeu important que d'accompagner la mobilité transfrontalière. C'est une priorité pour la région lorraine. Naturellement, on ne part pas de rien, puisqu'il y a un engagement continu, notamment dans le domaine du ferroviaire,

qui est de compétence purement régionale. Je ne vous rappellerai pas la rénovation de gare, les livraisons de matériels, l'augmentation des dessertes en décembre 2005 par exemple, avec de réels succès. Je pense à 40% d'augmentation de la mobilité depuis 3 ou 4 ans et 20% encore l'année dernière sur l'axe Metz-Bettembourg. Vous voyez donc que les actions portent des fruits. Et cependant, des perspectives de croissance du Grand-Duché et de la population dans le Nord de la Lorraine peuvent conduire à une saturation des axes de certains services ferroviaires mais également des axes routiers. On pense notamment à l'autoroute A31.

Le schéma de mobilité transfrontalière est un document qui se veut véritablement opérationnel mais qui a également une visée stratégique et multimodale. La priorité sera centrée sur les transports collectifs, mais il convient naturellement d'avoir une vision globale en termes de mobilité. Il y a deux temps pour l'action née entre la Lorraine et le Grand-Duché. Tout d'abord pour 2009/2010 un premier programme d'action concrète. Il s'agit pour cela de répondre à l'urgence de la situation et d'apporter immédiatement un service, une plus-value aux frontaliers. Ensuite aux horizons 2015, 2020 et 2030, il s'agit de dégager des orientations stratégiques communes, partagées entre la Lorraine et le Grand-Duché, qui peuvent conduire ensuite à des programmes d'investissement d'infrastructures par exemple.

Il y a trois échelles d'étude que vous voyez sur le schéma de gauche. Tout d'abord, en rouge, une échelle un peu globale entre la Lorraine et le Grand-Duché. On est descendu très au sud en Lorraine. On comprend le bassin de Nancy, puisque même si cela reste anecdotique, l'année dernière, c'est sur la ville de Nancy que nous avons eu le plus fort taux de croissance des frontaliers. L'attractivité du Luxembourg se fait donc ressentir de plus en plus loin en Lorraine. Il était donc nécessaire d'envisager cette échelle régionale Lorraine-Luxembourg. Ensuite vient une deuxième échelle, plus la bande transfrontalière que vous connaissez bien.

Et puis la dernière échelle en vert, de laquelle beaucoup d'intervenants ont déjà parlé: l'agglomération transfrontalière Villerupt-Audun-Belval, avec un objectif d'analyse fine des mobilités.

Globalement, il y a un objectif fort et am-

bitieux qui a été fixé par Messieurs Lux et Masseret sur ce qu'on a appelé les transports alternatifs à la voiture, pour comprendre dans leur ensemble la part modale des transports collectifs et également du covoiturage. Cet objectif a été fixé à 15% en 2015. Il faut savoir qu'à l'heure d'aujourd'hui, on part d'un peu plus de 10%. On a 10% sur le ferroviaire – si on ajoute les autres modes, on est légèrement au-dessus – 20% en 2020 et un objectif ambitieux de 25% à l'horizon 2030. Ces objectifs ont été déterminés en lien avec le programme IVL du Grand-Duché et le schéma régional des infrastructures de transport de la Lorraine.

Le schéma de mobilité transfrontalière est aussi, il faut le souligner, une première en Europe. Cela me semble important. C'est un co-pilotage entre le Conseil régional de Lorraine, le ministère des Transports du Grand-Duché et également l'État français, par le biais notamment de la Direction régionale de l'équipement Lorraine. Mais l'élaboration de ce schéma nous invitera à nous tourner vers tous les autres partenaires. Je pense naturellement à l'ensemble des communes de l'agglomération transfrontalière. Donc, un calendrier serré pour une action rapide au service des frontaliers, une publication d'un premier document de ce schéma mobilité transfrontalière en octobre 2008 pour justement prévoir le premier programme d'action concrète et innovante en 2009/2010.

Pour élargir un petit peu rapidement le propos, dans une optique un peu de protection de l'environnement et d'aménagement durable des territoires, le SMOT vise vraiment à mettre en cohérence les différentes actions tant du côté lorrain que du côté luxembourgeois. Il vise à articuler, à donner une vue d'ensemble et peut être plus globalement à donner un nouveau souffle à la coopération transfrontalière sur une thématique particulière.

Pour finir ce qui est déjà en cours, il y a un diagnostic socio-économique des territoires concernés et une analyse la plus fine possible des flux transfrontaliers. Également comme première action au service des frontaliers, le Conseil régional de Lorraine offrira, dès le mois de juillet, 1.000 places supplémentaires le matin le soir en heure de pointe, grâce à la livraison de nouveau matériel. Cela viendra soulager une situation parfois tendue sur certains services ferroviaires. Et également en lien

avec la SNCF et les chemins de fer luxembourgeois, en décembre 2009, une nouvelle desserte directe Thionville-Bettembourg-Belval-Longwy sera créée pour venir également appuyer le développement du site de Belval tant côté luxembourgeois que côté français.

Voilà. Je vous remercie pour votre attention et je vous fais part à nouveau de la détermination de la région lorraine d'être présent aux côtés de tous les acteurs qui portent le développement du transfrontalier et notamment sur les questions de mobilités. Merci.

*(Applaudissements)*

**Madame Lydia Mutsch, Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette:**

Merci beaucoup, Monsieur Giraud. Nous avons donc eu toutes les présentations qui étaient prévues pour que nous puissions tous disposer des mêmes informations des deux côtés, pour ce qui est du développement dans nos villes et communes. Ce que je ne vais pas faire maintenant, c'est présenter de façon détaillée le projet de motion que nous avons. La dernière version provisoire vous a en effet été transmise afin de vous permettre de voir un peu ce document de synthèse. Celui-ci consiste dans l'idée de regrouper les points d'intérêts qui existent. Mais puisqu'il s'agit d'un projet de motion, toutes les suggestions peuvent encore être regroupées dans cette motion. Il faut en effet que cette résolution reflète par après les discussions qui ont été menées et qui vont commencer maintenant. Nous avons maintenant d'heure pour discuter et la parole est aux conseillers et aux conseillères de nos villes et communes. J'espère aussi que tous les orateurs ont la possibilité de rester avec nous jusqu'à 11h30 pour pouvoir éventuellement préciser certains points ou répondre aux questions des conseillers. Et il en est de même de mes collègues bien sûr, qui n'attendent que de pouvoir vous fournir des explications. Alors, où sont les volontaires? Il est trop tôt pour l'apéritif, je vous le signale tout de suite.

C'est le maire d'Ottange qui a demandé la parole. Et par après, Monsieur Huss, conseiller de la ville d'Esch. Puisque je ne vous connais pas tous de nom, je vous serai très reconnaissante si vous pouviez dire votre nom et votre fonction avant votre intervention, ainsi que la commune

que vous représentez. Monsieur le maire d'Ottange.

**Monsieur Georges Oblet (Maire d'Ottange):** Merci bien, Madame le Bourgmestre de la Ville d'Esch. Je vous remercie pour le courrier que vous nous avez fait parvenir concernant notre demande de l'intégration de la ville de Rumelange au GECT. Nous comprenons très bien que vous ne pouvez pas prendre une décision unilatérale, mais cette assemblée pourrait décider de l'intégration de la ville de Rumelange à notre GECT puisque Ottange est en frontalier avec Rumelange et que nous avons déjà beaucoup d'opérations transfrontalières entre nous. Notre voeu ottangeois serait l'intégration de la ville de Rumelange. Mais peut-être est-ce à la ville de Rumelange de demander elle-même cette intégration? Je vous remercie de me donner une réponse.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Monsieur Sinner avait dit que nous n'avons pas encore de GECT luxembourgeois jusqu'à présent. Il nous a parlé de deux exemples au sein de l'Europe. Mais si nous avons plusieurs GECT dans la région Sud, Rumelange figurerait probablement dans un GECT avec les villes de Kayl et de Dudelange puisqu'ils sont regroupés avec ces communes-là dans le cadre général de l'aménagement du territoire. Monsieur Sinner est peut-être le mieux placé pour fournir d'autres explications. Moi, je n'ai aucun problème à intégrer Rumelange dans notre GECT. Mais nous n'avons pas de demande de la commune de Rumelange. Moi, je n'ai aucun problème avec cela, mais puisque Rumelange est toujours dans cette agglomération Dudelange, Bettembourg, Kayl, ce serait peut-être un double emploi. Mais même ce double emploi ne me poserait pas de problèmes. Je ne sais pas si nous pouvons trancher aujourd'hui, mais si la demande est là, je suis d'accord pour vérifier avec les instances concernées. Monsieur Sinner, est-ce que vous pouvez fournir des explications supplémentaires ou peut-être préciser s'il y a des contradictions qui peuvent se présenter si nous procédons de telle façon?

**Monsieur Sinner:** Merci, Madame le Bourgmestre. Disons d'abord que ce n'est pas à l'Etat de dire qui va faire partie du

GECT, encore que côté luxembourgeois – mais aussi côté français, au moins d'après les informations que j'avais en venant ici – il était prévu d'ouvrir le GECT à des partenaires étatiques et aux grandes collectivités. À ce moment-là, nous pourrions nous exprimer, mais ce n'est peut-être pas à moi de me prononcer aujourd'hui dans la fonction dans laquelle je suis venu.

Il faut cependant – et là se trouve un élément de réponse – faire attention à ne pas tout mélanger dans un GECT.

Je préfère nettement créer un certain nombre de ces structures de coopération, qui ont chaque fois une vue bien précise, et de ne pas trop les élargir tant du point de vue du territoire que du point de vue des missions.

Il y avait, à un certain moment, une demande d'englober aussi le pôle européen de développement et d'aller jusque du côté de Dudelange.

Côté luxembourgeois, on engloberait donc toutes les communes du Prosud. Je ne sais pas si avec ces choses, on ne dilue pas trop les messages et les possibilités d'action.

Mais je pense que cela fait justement partie de cette première phase. Cela fait partie de la phase politique de définition des missions et avec cela, des territoires. Je vous remercie.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Si j'ai bien compris, nous sommes libres de décider. J'adore ça. Je ne vois pas d'inconvénients, d'autant plus que mes collègues maires m'ont signalé que Monsieur le Maire de Rumelange a lui-même déjà avancé cette idée de figurer dans un GECT avec nous. D'autant plus, que c'est le voisin direct de la commune d'Ottange.

Je n'ai pas d'inconvénient à contacter en votre nom, si vous le désirez, la ville de Rumelange et lui demander si elle veut figurer dans notre GECT.

Mais j'aimerais quand même que les remarques de Monsieur Sinner soient respectées, même s'il dit que du point de vue juridique, il n'y a pas d'inconvénients et que nous sommes libres de décider. Si vous partagez tous la réflexion de Monsieur le Maire d'entamer les pourparlers pour aller dans cette direction, je n'y vois aucun problème.

Trois personnes qui ont signalé vouloir prendre la parole. D'abord Monsieur Huss,

puis Monsieur Wiemar et par après Monsieur Weidig et M. Codello.

**Monsieur Jean Huss (Conseiller communal d'Esch-sur-Alzette):** Je suis Jean Huss, conseiller communal de la ville d'Esch et député de la circonscription sud.

Je pense que le défi de l'université représente une aubaine pour toute la région transfrontalière. Parmi les grands défis, il y a évidemment la mobilité, dont on vient de parler, mais à mon avis aussi le défi culturel. Car cette université aura beaucoup d'étudiants et de chercheurs. Nous savons qu'ils vont venir ici. Il y aura beaucoup d'habitants qui vont venir habiter sur la friche. Il est évident, à mon avis, qu'il faudra adapter l'offre culturelle. Il faudra vraiment l'augmenter d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Je pense que c'est un des grands défis. Et c'est dans ce sens, par exemple, que la Commission culturelle de la ville d'Esch-sur-Alzette voudrait organiser l'année prochaine des assises culturelles, justement pour essayer de discuter des nouveaux défis posés par la politique culturelle. Je pense qu'il serait intéressant dans ce domaine d'essayer d'avoir une intégration, peut-être dans des ateliers, avec toutes les communes concernées par cette question. C'est là aussi un des grands défis que nous aurons à résoudre dans les années à venir.

**Monsieur André Parthenay (Président de la CCPHVA):** Une petite réponse par rapport au niveau culture. Il est vrai que pour nous aussi, c'est important, puisque nous l'avons prévu. Il faut qu'on ait déjà une réflexion au niveau de notre territoire. Et c'est la raison pour laquelle j'ai organisé avec la région une réflexion par rapport à la culture et le sport. On a prévu une rencontre intercommunale le 9 juillet pour les objectifs qui sont maintenant prévus par la région. On pourra donc vraiment y associer des communes du Luxembourg pour avoir une réflexion plus globale, pas seulement centrée sur le territoire français, mais également ouverte sur le territoire luxembourgeois.

**Madame Lydia Mutsch:** Merci beaucoup, Monsieur le Président. J'aimerais également préciser que nous avons prévu d'organiser un deuxième Conseil communal transfrontalier – probablement le 24 octo-

bre, mais la date reste encore à confirmer – où nous voulons nous consacrer également au volet enseignement et culture. Et bien sûr aussi voir un peu les conclusions du Conseil communal d'aujourd'hui. Car nous n'allons pas organiser des Conseils communaux transfrontaliers juste pour le plaisir de nous rencontrer, mais également pour voir comment les incitations et les suggestions qui sont faites, peuvent être toutes regroupées et comment en tirer des conclusions concrètes.

En ce qui concerne le volet culture, il faudra peut être que les Commissions de la culture des différentes communes puissent se rencontrer, afin qu'elles puissent apporter une contribution concrète au dossier à préparer pour le prochain Conseil communal transfrontalier.

Monsieur Wiemar.

**Monsieur Emile Wiemar (Adjoint au maire de Boulange):** Merci. Je suis Monsieur Wiemar, adjoint au maire de la Commune de Boulange. Je reviens sur le problème de l'enseignement. On a beaucoup parlé d'université et j'ai cru comprendre que le lycée allait être un élément essentiel pour alimenter la partie universitaire. Je crois qu'on a oublié un petit peu les formations plus modestes, comme les enseignements professionnels. Un niveau plus modeste veut dire la cheville ouvrière. Est-ce que cela a été prévu ou pas?

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Vous demandez si le Lycée technique Belval est prévu en tant que structure scolaire transfrontalière. La réponse est non.

**Monsieur Emile Wiemar (Adjoint au maire de Boulange):** D'accord. Parce que je pense qu'au niveau de la faculté d'université, cela va alimenter essentiellement des cadres. Et je pense que dans un tel groupe, il n'y aura pas besoin que de cadres. Dans le milieu professionnel, il aurait fallu parler aussi à un niveau beaucoup plus modeste.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Je pense que ce que vous dites est juste. Si Monsieur Diederich, un des collègues de Monsieur Sinner au sein du ministère de l'Aménagement du Territoire, était là, il dirait tout de suite que pour la friche Terres Rouges, nous avons

l'option d'y installer des infrastructures transfrontalières. Je me souviens que lorsque nous étions encore dans la logique d'un transfert du Lycée Hubert Clément sur la Friche Terres Rouges, nous avons également développé l'idée d'un lycée transfrontalier. Cela date de l'année 2001/2002 ou même avant. Les autorités luxembourgeoises avaient entamé des pourparlers avec leurs collègues français. Mais pouvoir réaliser un tel projet s'était avéré improbable. Il faut également dire que les modèles de coopération transfrontalières étaient moins élaborés et moins avancés qu'aujourd'hui. C'était surtout une question de coûts à l'époque. Et puisque la question des coûts était – comme c'est toujours le cas pour les grands projets de construction et de développement – un argument de force, l'idée n'a pas été retenue. Elle a été rejetée.

Maintenant, nous avons à nouveau cette idée, puisque la friche Terres Rouges présentera une opportunité énorme pour mieux relier les acteurs luxembourgeois aux acteurs français à travers un projet transfrontalier. Mais comme j'ai vécu d'autres projets comme celui-là – par exemple, une piscine en plein air sur le site de l'ancienne Era, où on a également mené des discussions héroïques – je vous dis tout de suite que si on commence par la question des coûts, très souvent ça s'arrête là.

Pour l'instant, le lycée Belval n'est pas prévu en tant que lycée transfrontalier, mais il y a encore des opportunités pour pouvoir réaliser un tel lycée. Mais les pourparlers sont très compliqués. Très difficiles. Mais je n'ai jamais eu peur de pourparlers compliqués et difficiles.

**Monsieur Emile Wiemar (Adjoint au maire de Boulange):** Merci.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** La parole est maintenant à Monsieur Codello et à Monsieur Weidig.

**Monsieur Daniel Codello (Conseiller communal d'Esch-sur-Alzette):** Bonjour, je suis Daniel Codello du Conseil municipal d'Esch-sur-Alzette. Pour être brefs, tous les groupes politiques du Conseil d'Esch-sur-Alzette se sont mis d'accord pour qu'un seul parle. Nous nous réjouissons de la tenue d'un premier Conseil commu-

nal transfrontalier. C'est vraiment une première, je crois, unique en Europe que les Conseils communaux de deux pays se retrouvent dans une réunion commune. Nous avons, ces derniers temps, toujours eu les informations nécessaires sur l'évolution du dossier dans certaines réunions du Conseil communal. Monsieur Weidig et moi-même, nous étions toujours tout près de nos collègues français et nous nous réjouissons de les retrouver tous aujourd'hui, parce que, comme on l'a dit, nous avons vécu avec eux les dernières échéances législatives et présidentielles. Même les locales. Et de les revoir ici pour enfin travailler sur une motion commune, cela nous réjouit.

Tous les groupes politiques eschois réunis soulignent l'importance de cette réunion. Ils ne veulent pas qu'à partir de midi, le travail s'arrête. Notre maire l'a dit: nous avons eu l'idée de créer des commissions entre les différentes communes qui devaient travailler ensemble. Et nous soutenons l'idée que les différents responsables au niveau culturel, sportif et également mobilité se retrouvent afin de préparer le deuxième Conseil communal d'octobre ou de novembre. Sinon, ça ne servirait à rien. Et j'invite peut-être les maires à désigner les responsables tout de suite après ce conseil pour que les travaux puissent commencer avant les vacances scolaires. En ce qui concerne la motion, nous pouvons dire tout de suite que nous, les Eschois, nous allons la soutenir. Nous sommes un peu les co-auteurs de cette motion. Elle reprend tous les grands sujets. Donc surtout la mobilité.

Une avant-dernière remarque, c'est qu'on a déjà dit dans nos Conseils communaux que malheureusement, nous travaillons sur plusieurs plans au niveau transfrontalier. Il faudrait regrouper tous ces acteurs au sein de nos communes. Nous sommes également partenaires de LELA. Et un certain jour peut-être, nous ferons aussi un Conseil communal de LELA. Le but est de rassembler tous les acteurs afin d'avoir par après un grand projet.

Ma dernière remarque – mais mon collègue Paul Weidig va également l'évoquer – concerne la question du territoire. Les communes qui sont invitées aujourd'hui ont été bien définies. Monsieur Oblet, vous ou l'un de vos adjoints étiez même présent; c'était donc votre Communauté de Communes, et du côté du Luxembourg,

c'était Esch et ses communes avoisinantes. Nous en avons discuté. Ce n'est pas la première fois qu'on discute du sujet de Rumelange. Rumelange, pour le moment, a fait un autre choix stratégique. Nous l'avons évoqué. C'est à Rumelange de faire le choix de nous rejoindre. Mais où sont les limites si on prend Rumelange? Rumelange a signé une déclaration commune avec d'autres communes. Le but d'un GECT, au départ, était d'intégrer Esch avec ses communes avoisinantes. Et par après, un GECT peut toujours ajouter l'un ou l'autre membre. Mais le choix revient à la ville de Rumelange et pas ici, puisqu'ici le territoire était bel et bien défini avant la réunion. Merci.

**Monsieur Paul Weidig (Conseiller communal d'Esch-sur-Alzette):** Mon ami Codello a pratiquement tout dit. Je voulais juste revenir sur le sujet de l'aménagement du territoire qui est un peu mon dada.

En effet, la ville de Rumelange a signé une convention de coopération avec le groupe de communes Dudelange, Roeser, Bettembourg et Kayl concernant les objectifs ou, principalement, l'harmonisation des PAG. Ou encore d'autres initiatives comme par exemple un responsable dans le domaine de l'écologie. C'est pourquoi, du moment où on veut intégrer Rumelange, il faut aussi intégrer la commune de Kayl et les autres communes qui font partie de cette coopération. Je suis donc d'avis – d'ailleurs on l'a expliqué dans un des groupes de travail en vue de la préparation du GECT – que des côtés luxembourgeois et français, il faut bien définir les communes qui vont faire partie du GECT dans une première phase. Et là je pense que c'est clair. C'est bien défini maintenant. Et avant d'élargir du côté luxembourgeois ou du côté français, il faut d'abord consolider la situation telle qu'elle se présente actuellement. Merci.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci, Monsieur Weidig. Monsieur le Maire d'Aumetz, Monsieur Weiler, a demandé la parole.

**Monsieur André Weiler (Maire d'Aumetz):** Merci. Je vais vous lire une petite déclaration. Elle émane de Monsieur Niquet, préfet de la Moselle, préfet de la région, représentant l'Etat: «La grande idée,

bien plus ambitieuse que la vague de coulée verte envisagée naguère, consiste à s'acheminer vers la création à Belval d'une Ecopolis dans la lignée du programme de logements sociaux esquissé en décembre par Nicolas Sarkozy à Vandoeuvre et aussi par le rapport Attali.»

Je dirais que cette toute simple déclaration entraîne des questions de fond dont je n'ai pas la réponse et peut-être vous non plus. Mais peut-être qu'il y a, au niveau ministériel, des collaborations que je ne connais pas. Est-ce que «2015» et «Ecopolis», c'est la même chose? Parce que tout le monde parle d'éco-agglomération transfrontalière, mais est-ce que tout cela forme un ensemble ou bien non? Je n'en sais rien.

Et le deuxième petit bout de cette phrase, qui est donc «la vague de coulée verte envisagée», est-ce que cela veut dire que dans le projet Belval 2015, cette coulée verte – qui était le moyen de transport doux entre la France et le Luxembourg, réclamé à corps et à cris par tout le monde – sera supprimée? Je ne dis que cela.

Une deuxième petite réflexion du côté luxembourgeois: j'ai entendu un exposé de M. Heuschling qui m'a très bien plu. Dans son exposé, il a parlé sept fois de la région. Sauf que la région s'arrête à l'Ouane.

Est-ce que l'évolution, c'est aussi cela? Voilà un autre débat.

Et un dernier petit sujet, c'est la ligne ferroviaire Fontoy-Audun-le-Tiche. On s'achemine vers des choses dont personne ne connaît ni le début ni la fin.

Est-ce que les Luxembourgeois du côté des CFL pourraient nous en dire plus? Ce serait intéressant qu'on le sache. J'avais encore plein d'autres questions, mais je crois que cela suffit.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Il y a plusieurs questions qui ont été posées à différentes personnes. Monsieur le Président a demandé la parole et je dirais que Madame la chargée de mission pour Alzette-Belval 2015 a également été directement interpellée. Moi, j'aimerais surtout prendre position par rapport aux réflexions que les deux conseillers Eschois ont avancées, quant à la mise en oeuvre de nos réflexions d'aujourd'hui et également au sujet de la commune de Rumelange.  
Monsieur le Président.

**Monsieur André Parthenay (Président de la CCPHVA):** Simplement pour répondre à Monsieur Weiler par rapport au terme Ecopolis. Ecopolis, c'est réellement ce que l'on essaie de construire. Sauf que les termes sont différents. Lorsqu'on parle d'une éco-agglomération transfrontalière, ce sont les termes employés dans Ecopolis. «Eco» pour l'environnement et «polis» au niveau de l'urbanisme. Mais cela se situe également au niveau du développement économique et au niveau du social. Le terme Ecopolis renvoie au projet qu'on essaie de porter ensemble, le projet qu'on a validé ensemble en 2005, puisque c'est une éco-agglomération transfrontalière.

La coulée verte est un point qui me semble important. J'en ai parlé à Madame Mutsch et que je voulais en parler, puisqu'on a vu le PFL récemment, et il semblerait que cette coulée verte soit le premier objectif physique que l'on puisse réaliser. Donc la liaison entre Thil, pour ceux qui connaissent, et Esch-sur-Alzette. Elle deviendra forcément une réalité. Il fut un temps où on parlait de mobilité, de transport doux. Il va falloir qu'on regarde si techniquement, c'est possible. Apparemment il y a des contraintes au niveau espace qui semblent difficile pour appréhender une mobilité en transport doux. Mais néanmoins il existe la volonté de renaturer les berges de l'Alzette dans le cadre de la coulée verte et voir si, comme l'a dit Madame Mutsch, on pourrait y inclure – parce qu'on en a souvent parlé – l'étang et une piscine à découvert. Donc voir, si on peut la réaliser dans ce cadre-là. Pourquoi pas? Mais c'est au-delà d'une étude maintenant, puisqu'on souhaite la mettre en oeuvre assez rapidement.

Quelques informations encore au niveau ferroviaire. Il est vrai qu'au comité stratégique du 21 février, j'ai proposé la possibilité qu'en sortant du Viaduc qui fait la frontière entre Esch et Audun, on puisse aller directement vers la gare de Belval. Vous savez que la DUP avait été contestée à Strasbourg, par rapport justement à une utilisation partielle de ce contournement sur la voie ferrée. La proposition que j'ai faite en ce sens permet déjà à l'Etat de discuter de la possibilité d'avoir une liaison ferroviaire Fontoy-Belval. Mais c'est une étude qui est lancée par la région. Pour l'instant, il y a une volonté politique de la mettre en oeuvre. Mais maintenant, il va falloir voir si c'est techniquement et éco-

nomiquement possible. Cette proposition permet néanmoins de travailler sur le contournement routier qui sera réalisé. Donc, les deux axes sont en pourparlers et je pense que c'est une bonne chose pour le territoire et la population.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci beaucoup. Madame Ouvrard, s'il vous plaît.

**Madame Anne-Emmanuelle Ouvrard (Direction Régionale de l'Équipement de Lorraine):** Merci. Monsieur Parthenay a déjà largement répondu, mais je vais compléter un petit peu. Effectivement, il n'y a pas de contradiction entre le schéma directeur Alzette-Belval 2015 et l'idée d'Écopolis. L'idée d'Écopolis est que le fil conducteur de toutes nos réflexions, de toutes les opérations qui seraient mises en oeuvre pour l'aménagement et le développement de ce territoire, soit le développement durable dans toutes ses composantes, économiques, sociales et environnementales. Donc, il n'y a absolument aucune contradiction.

Justement, la coulée verte ne peut pas être le seul élément environnemental dans ce projet. Je pense que c'est en ce sens qu'il faut entendre les propos du préfet que vous avez cités. Ce ne peut pas être l'alibi environnemental, qui nous permet de faire un peu n'importe quoi ailleurs. La préoccupation du développement durable doit bien être dans toutes les actions qui vont être lancées. Et c'est l'esprit d'Écopolis.

Écopolis c'est un terme qui a été annoncé dans le rapport Attali et qui pour l'instant n'est pas très formalisé. C'est pour cela que nous, ici, nous utilisons plutôt la notion d'éco-agglomération, d'éco-quartier, qui est sans doute plus à échelle humaine et à la taille de l'agglomération qui nous préoccupe aujourd'hui. Sur Fontoy-Audun, je crois que Monsieur Parthenay a effectivement tout dit.

Quand il a parlé du contournement, Monsieur Giraud avait également évoqué la préoccupation de la région que le projet routier préserve les possibilités de déplacement en transport collectif. On est bien tous dans cette logique-là. Il y a besoin de déplacements. De déplacements individuels et de déplacements «transport collectif». Il faudra trouver des solutions sur les deux aspects.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci, Madame Ouvrard. Monsieur Casoni, le maire de Villerupt a demandé la parole.

**Monsieur Alain Casoni (Maire de Villerupt):** D'abord, c'est à mon tour de dire le plaisir que j'ai à participer à ce Conseil communautaire transfrontalier. L'un des intervenants précédents a évoqué le plaisir qu'il avait à retrouver d'anciens maires qu'il avait croisés lors des réunions précédentes. Je suis l'erreur – le seul maire français à être nouveau dans les représentants des communes situées de ce côté-ci de la frontière. Mais je redis le plaisir que j'ai à être partie prenante avec l'ensemble du Conseil municipal de Villerupt et puis mes collègues de la Communauté de Commune dans ses réflexions. Et surtout dans les actions que nous souhaitons mettre en oeuvre pour les mois et les années à venir.

Alors peut-être simplement un élément de réflexion sur les enjeux qui ont été exposés par les différents intervenants: je voudrais dire qu'il nous faut à la fois être modestes et ambitieux. Modestes, parce qu'on est au début d'un processus qui mettra quand même quelque temps à se mettre en place. Il convient effectivement que l'on soit tous bien au clair à la fois sur l'aspect politique à donner au GECT – et les quelques échanges qui ont eu lieu sur le dimensionnement géographique de ce GECT portent témoignage – et puis surtout sur les compétences, sur la feuille de route qu'il conviendra de donner à ce nouveau groupement. A ce nouvel outil à la disposition du développement transfrontalier.

Modestes également parce que – et on l'a vu à la présentation de ce qui se fait sur ce secteur – on ne joue pas dans la même cour d'un côté et de l'autre de la frontière. On a entendu la volonté et la participation très forte des deux partenaires qui composent l'essentiel des actionnaires du groupement Agora. Et il est évident que si l'État et les grandes collectivités territoriales côté français n'accompagnent pas les communes françaises dans les mêmes proportions, on risque d'avoir à connaître la fracture transfrontalière après avoir connu la fracture sociale et la fracture numérique. Il faut effectivement l'éviter.

Et en tout cas, on souhaite que le coup d'accélérateur qu'évoquait le préfet de région il y a quelques semaines de cela, se

concrétise également à travers des moyens financiers et une ambition très forte en terme de moyens humains mis à disposition de la réflexion des communes françaises et luxembourgeoises de ce côté. En tout cas, côté français de la frontière. Je ne doute pas que la nomination de Madame Ouvrard et l'investissement très fort que va prendre Agape et le PFL dans cette réflexion contribueront à donner le coup de pouce qu'a évoqué le préfet de région.

Simplement une petite réflexion sur un aspect très fort qui a été évoqué par le représentant de la région, à savoir la mobilité transfrontalière. On est dans un secteur géographique assez particulier, où on passe rapidement d'un département à l'autre, voire d'un pays à l'autre. Je crois qu'il est important de clarifier qui doit porter l'organisation de ces flux d'un département à l'autre et d'un pays à l'autre, en particulier dans le domaine des transports en commun. Est-ce qu'il appartient aux structures intercommunales de porter ces actions? Pour la partie villeruptienne, Audun-le-Tiche et longovicienne du secteur français, j'ai en tête le Sytral ou la Semitul. Ou le SMITU pour la partie plus mosellane. Ou est-ce que la région – c'est en tout cas un voeu que je formule – ne peut pas être aux côtés des opérateurs et des organisateurs de second rang qui existent déjà côté français, un élément également aidant pour développer l'organisation des transports collectifs. Ceux-ci ont peut-être une dimension locale, mais ils ont plus nécessairement une dimension transfrontalière. Je crois que la réflexion et l'action de la région pourraient facilement se porter y compris jusqu'à l'organisation des transports interurbains sur ce territoire.

J'évoquais la partie modeste de notre propos et de l'action. Mais j'ai dit également au début de mon propos qu'il convenait d'être ambitieux. Il est vrai que le développement est notre développement de part et d'autre de l'ex-frontière. Nous avons effectivement à le construire ensemble. Et le GECT peut être cet outil avec les moyens que les partenaires publics ou privés peuvent apporter sous des formes diverses. Cet outil-là doit être effectivement l'outil de nos ambitions sur ce territoire.

Et je terminerai mon propos avec un point encourageant. On a évoqué la question du financement de l'axe de désenclavement routier qui va relier la partie française à la partie luxembourgeoise. Je ne sais

pas si aujourd'hui, à ce stade, l'ensemble des volontés qui ont été exprimées et qui participent à l'élaboration et à la finalisation du montage financier ont été officialisées. Mais en tout cas, l'organisation de ce montage me semble intéressante dans la mesure où il porte une double reconnaissance. D'abord, c'est la reconnaissance d'un avenir partagé entre la France et le Grand-Duché. Le fait qu'autour d'une même table, on retrouve des partenaires aussi divers que l'Etat français, la région, les départements et nos voisins, en tout cas l'Etat luxembourgeois, et l'Europe me semble la reconnaissance d'une nécessité de travailler ensemble. Cela rejoint effectivement l'ambition que j'évoquais au début de mon propos.

Mais je souhaite également que cette façon de procéder, cette réflexion commune et cette mise en commun des moyens et des volontés, puissent également être élargies au projet porté par les collectivités que sont aujourd'hui, côté français, les communes qui participent à cette réflexion autour du GECT et puis surtout la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette. Pour être à la hauteur des ambitions de ce territoire et rejoindre également les projets qui se construisent de ce côté-ci de la frontière, je souhaite que ces collectivités puissent bénéficier des moyens humains et des moyens financiers nécessaires à la réalisation de ces ambitions et de ces objectifs.

Avec cette double préoccupation de modestie et d'ambition, je veux une nouvelle fois me féliciter de l'initiative prise par le bourgmestre d'Esch-sur-Alzette.

Et en tout cas, je veux dire la détermination de l'ensemble du Conseil municipal de Villerupt à accompagner ces évolutions.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci beaucoup, Monsieur Casoni. J'ai trois demandes de parole. Une personne qui est juste à côté de Monsieur Schloesser.

**Monsieur Nicolas Venzi (Conseiller municipal de Villerupt):** Bonjour. Je me présente. Je m'appelle Nicolas Venzi, conseiller municipal à Villerupt. Je voulais vous demander en fait si sur le projet transfrontalier, il y a des mesures qui seront prises quant au marché de l'immobilier sur le Luxembourg et sur la France?

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Donnez-moi quelques minutes de réflexion, pour voir ce que je peux répondre à cette question. Elle est très bonne. J'ai deux personnes qui ont encore demandé la parole. Mon collègue Georges Engel, bourgmestre de la commune de Sanem et mon collègue du Collège échevinal de la ville d'Esch, Monsieur Braz.

**Monsieur Georges Engel (Bourgmestre de Sanem):** J'aimerais faire deux remarques. La première concerne Rumelange et l'intégration de Rumelange dans le GECT Esch, Mondercange, Schiffflange et Sanem. Bien que Rumelange ait choisi une coopération renforcée avec d'autres communes du Luxembourg, je ne vois aucun problème pour une intégration de Rumelange dans le GECT précité. Je pense en effet que les problèmes de Rumelange sont des problèmes similaires à ceux qui se posent à nous. Comme il n'y a pas de textes légaux qui prévoient l'intégration de Rumelange dans tel ou tel GECT, ni d'ailleurs de nos communes, nous préconisons que Rumelange puisse aussi faire partie du GECT Esch, Sanem, Schiffflange et Mondercange. De toute façon, l'un n'exclut pas l'autre. Une coopération renforcée avec des communes luxembourgeoises n'exclut pas une coopération avec notre GECT.

Une deuxième remarque que j'aimerais faire concerne la motion. Une phrase me gêne un petit peu. C'est la phrase «préconise une harmonisation des plans d'aménagements généraux des communes en vue de l'élaboration d'un plan de développement commun de la région transfrontalière». J'aimerais changer la phrase de cette façon: «préconise une coopération lors de l'élaboration des plans d'aménagements généraux». Ce qui me semble un peu moins strict et moins contraignant.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci, Monsieur Engel. Monsieur Braz.

**Monsieur Felix Braz (Echevin d'Esch-sur-Alzette):** Merci, Lydia, pour la parole. Je suis donc membre du Collège échevinal de la ville d'Esch et député au parlement luxembourgeois.

Je voudrais juste faire deux ou trois petites remarques.

Une première, pour réagir à ce qu'ont dit Monsieur Weiler et Monsieur Parthenay sur l'idée de la coulée verte et de la mobilité douce. Personnellement, je reste attaché à cette idée et je ne pense pas que des arguments comme vous les avez développés – manque d'espace par exemple – seraient aptes à remettre en question l'idée d'une mobilité douce. La mobilité douce est à mon avis à organiser en premier. Et s'il y a un manque d'espace, c'est plutôt les autres mobilités qu'il faudra discuter. Si nous n'arrivons pas, sur un terrain aussi petit que ce celui qui nous regroupe, à organiser une véritable mobilité douce, qui reste d'ailleurs encore pratiquement entièrement à organiser – du côté luxembourgeois, mais surtout du côté français – alors c'est que nous sommes très, très peu créatif. Pour moi, l'idée de relier nos communes voisines au-delà de la frontière par un réseau moderne de mobilité douce ne peut pas être mise en doute avec ce genre d'argument.

Deuxième remarque, je suis aussi très content de l'issue qu'ont trouvé nos discussions aujourd'hui dans un contexte de Conseil communal transfrontalier. Je suis aussi satisfait des sujets qui ont été abordés et de ceux qui sont déjà prévus pour le deuxième Conseil communal transfrontalier. J'aimerais juste émettre un petit bémol et une interrogation. A mon avis, le danger essentiel que nous pourrions rencontrer dans notre collaboration transfrontalière, serait de vouloir justement trop en faire. De vouloir aborder trop de sujets. Le logement, la culture, l'éducation, tout cela est évidemment extrêmement important. Nous y sommes tous confrontés quotidiennement dans nos communes. Par contre, si on met une trop grande ambition dans nos discussions, qui sont quand même très jeunes, il faut quand même rappeler qu'au départ, l'idée de la collaboration transfrontalière nous a quelque part été imposée par le projet Belval. Ce n'est pas notre collaboration transfrontalière qui a généré le projet Belval, mais c'est le projet Belval qui a généré notre collaboration transfrontalière. Donc, si nous sommes réalistes, il faut quand même avoir cela en tête et ne pas avoir d'ambitions trop importantes, parce que, elles seraient vouées à l'échec. Pas parce que je suis contre les ambitions importantes. Mais je pense qu'elles seraient sans aucun doute vouées à l'échec.

Personnellement, je pense qu'on devrait plutôt essayer de se concentrer sur deux sujets-clé, qui sont l'aménagement du territoire et la mobilité. Tous les autres sont évidemment extrêmement importants, mais je pense que nous n'allons pas progresser sérieusement, si nous sommes trop ambitieux dans le choix des sujets. Personnellement, je pense qu'on devrait essayer d'axer nos travaux sur l'aménagement du territoire et la mobilité.

La troisième remarque va un peu dans le même sens et concerne les pièges qu'on pourra rencontrer. Un autre piège, à mon avis, est qu'on pourrait essayer de trop focaliser nos discussions sur le projet initial ou le projet fédérateur qui est Belval. Je ne suis pas pour une nouvelle centralité. Je ne suis pas pour qu'on discute seulement Belval et comment le rejoindre. Je pense que ce qui existe déjà autour de Belval est au moins aussi important que Belval. Cela, sans vouloir dévaloriser Belval, qui est un projet extrêmement fort et qui va de toute façon être réalisé.

Je rejoins un petit peu les propos de Monsieur Casoni, en disant qu'il faudra aussi toujours penser à résoudre les problèmes que nous avons déjà aujourd'hui, indépendamment de Belval.

Si on veut relier Belval, j'insiste pour qu'on relie en même temps la ville d'Esch. Elle est déjà là et elle a 30.000 habitants. Evitons le piège du tout à Belval. Même si c'est de Belval que beaucoup de choses sont parties, il faut aussi essayer de trouver des solutions qui ne sont pas seulement liées à Belval dans nos travaux transfrontaliers.

Dernière remarque: il est prévu de faire un deuxième Conseil communal transfrontalier à la fin du mois d'octobre. C'est à peu près à cette période qu'on a prévu de présenter le plan mobilité entre les deux régions. Ce serait pas mal si on pouvait organiser nos agendas de façon à ce que la présentation de ce concept mobilité pour la région soit présenté avant notre Conseil communal transfrontalier. Pour que justement, on puisse en discuter tout de suite après dans ce contexte de Conseil communal transfrontalier. Et qu'on puisse déjà un peu le commenter politiquement et voir si on peut l'appuyer et l'encourager. Il serait dommage de tenir un Conseil communal transfrontalier et que trois jours après, nos ministres présentent le plan mobilité. Si on pouvait essayer d'arranger

un peu le calendrier avec le ministre, ce ne serait pas plus mal.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** Merci, Monsieur Braz. Monsieur Parthenay, le président, avait demandé la parole. Nous approchons de la fin de notre réunion d'aujourd'hui. S'il y a encore des personnes qui désirent prendre la parole très brièvement, j'aimerais que ce soit maintenant.

**Monsieur André Parthenay (Président de la CCPHVA):** Je voudrais répondre un peu aux collègues de Villerupt. Il est vrai que c'est un problème récurrent par rapport à notre territoire. On voit que le foncier a pris des proportions difficilement maîtrisables par rapport à la population qui travaille en France. Et c'est la raison pour laquelle on est en train d'élaborer un PLH, un programme local de l'habitat, par lequel on essaie d'intervenir sur l'ensemble du territoire. Une fois que ce PLH sera mis en place, on va aborder le sujet des bailleurs sociaux. Pour nous, ce qui semble indispensable, c'est que les bailleurs sociaux viennent sur le territoire pour essayer de stabiliser les prix du foncier. C'est la démarche que l'on essaie de mettre en place.

La deuxième phase au niveau de la réflexion par rapport à l'habitat sera de transposer le PLH dans les différents PLU de façon ce qu'il y ait une gestion cohérente du territoire au travers des communes. Il faudra que ce PLH soit inclus dans les PLU des différentes communes pour que chacun ait cette maîtrise du territoire.

**Monsieur Jacky Aliventi (Maire de Boulange):** Je ne vais pas poser de questions. Aujourd'hui je vais dire: «Enfin nous sommes réunis». Depuis le temps que nous attendions cela. Je pense que nous Français – le Conseil régional, le Conseil départemental de Moselle, celui de Meurthe-et-Moselle – avons compris tout l'intérêt, tout l'enjeu, de ce bassin de vie. On parle du GECT. Alain Casoni en a parlé avant moi. Je crois que c'est l'outil idéal – et le seul que nous ayons pour l'instant – pour faire avancer les choses.

Je serais d'accord aussi avec Monsieur le Député en disant de ne surtout pas voir trop grand pour l'instant. Il faut rester à l'essentiel et faire en sorte de débiter.

Après on pourra envisager beaucoup plus loin.

Aujourd'hui, il faut avoir de l'espoir – et c'est bien une des premières fois que j'ai dit espoir – d'abord à être avec vous et de savoir que demain, on va construire ici notre bassin de vie. Une nouvelle Europe. L'Europe de demain. Luxembourgeois, Français et les autres. On va arriver à faire quelque chose de très bien. Il faut positiver. Il ne faut pas toujours voir les choses négatives. On a toujours tendance à dire: «Ca va être difficile, ça va être très dur, on ne pourra pas». Non. On va le faire! Soyons conscients que nous avons beaucoup à faire. Mais nous sommes là ensemble pour longtemps. Le projet Belval et le projet transfrontalier vont réussir.

Alors bravo à tous. Bravo à Madame Mutsch, qui a su nous mettre en phase, qui a su nous réunir pas mal de fois pour en arriver là aujourd'hui. Et je pense que maintenant l'Etat français a enfin compris l'enjeu. Donc, voilà, on a tout l'avenir devant nous. Bravo.

*(Applaudissements)*

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):** C'est déjà une très bonne conclusion. Merci cher collègue, maire de Boulange, et tous les autres collègues assis à mes côtés. Et bien sûr également à vous.

Je voudrais brièvement essayer de faire une petite conclusion tout en essayant – mais Monsieur le Président a déjà réagi – de fournir encore quelques réponses aux questions qui ont été posées au sujet de Rumelange. Je n'ai pas beaucoup à ajouter à ce que Monsieur Engel vient de développer. L'un n'exclut pas l'autre. La première des choses à faire, c'est d'avoir officiellement une demande de la commune de Rumelange, qui pour l'instant n'est pas là. S'il y en a une, à mon avis, le fait que la commune de Rumelange soit déjà au sein d'un groupement autre que le nôtre, n'exclut pas la possibilité qu'elle soit intégrée à nos travaux. On peut le résumer ainsi. Nous sommes les premiers à faire ce groupement et nous sommes aussi habitués à ce que les autres fassent la même chose par la suite. Donc, ceux qui veulent dès la première heure être parmi ceux qui font bouger les choses, doivent être encouragés à le faire. Voilà pour Rumelange.

En ce qui concerne notre façon de travailler, mes collègues du Conseil communal de la ville d'Esch ont fait des remarques très intéressantes. Ils ont eu bien raison de tirer un parallélisme entre LELA et notre coopération. En effet, le réseau de villes LELA composé de la ville de Luxembourg, d'Arlon, de Longwy, de Metz et de Thionville, a un fonctionnement simple et pas bureaucratique du tout. Les maires se réunissent 4 à 5 fois par an. Ils ont de petits groupes thématiques qui assistent à ces réunions et qui sont chargés de développer les idées qui sont lancées dans les réunions. Et aussi d'avoir des réponses aux questions posées et de petits modèles de mise en oeuvre pour la prochaine entrevue. Un fonctionnement comme celui-là est un grand avantage. Le seul désavantage est que les Conseils communaux et les services ne sont pas très impliqués. L'instrument d'un Conseil communal transfrontalier est quand même un instrument intéressant pour intégrer également les idées des autres élus à celles des maires ou de leurs adjoints. Il faudra peut-être y réfléchir. Nous avons déjà commencé nos réflexions sur la façon de procéder à l'avenir. Ce sera par de petits groupes de travail. Nous avons déjà eu l'une ou l'autre idée.

Nous réfléchissons aussi à comment nous pouvons concrétiser les différents projets. Et là, je vais avec plaisir essayer d'intégrer l'idée de Monsieur Braz et voir un peu le timing en ce qui concerne le volet mobilité. Cela permettra d'avoir les dernières données disponibles et de les discuter à haute voix ici, au lieu de les avoir une semaine après notre prochain Conseil communal transfrontalier. Merci de nous l'avoir signalé.

En ce qui concerne la question de savoir ce qui est trop ambitieux et ce qui est trop modeste, nous allons peut-être pouvoir nous focaliser sur plus de deux sujets, mais sur moins de dix. À mon avis, LELA montre le bon exemple. LELA aborde 4 sujets, qui peuvent changer. Mais il y en a 4. C'est la communication en général, avec plus spécifiquement les liaisons haut débit entre les différentes communes et villes. Deuxièmement la mobilité, qui est également un des grands sujets au sein de LELA. Troisièmement, le volet sécurité. Mais ce n'est pas une très bonne idée, car nous n'avons pas de systèmes très comparables en ce qui concerne l'autorité que

nous avons en matière de sécurité. C'est très difficile. Et le quatrième volet, c'est le volet enseignement.

Je dirais que si nous nous concentrons uniquement sur le volet aménagement du territoire et mobilité, ce n'est peut-être pas assez respecter le volet coopération économique. Car nous sommes quand même très intéressés à ce qui est en train de se faire autour de l'université. Car là, où s'installe une université, l'économie suit les activités de l'université. Et là, où s'installe l'économie, nous allons pouvoir avoir une création supplémentaire d'emplois. Et là, c'est ce qui nous manque le plus. Des emplois pour les gens qui travaillent dans nos communes et villes. C'est peut-être aussi un sujet que l'on peut intégrer ensemble avec le fait qu'il y a de plus en plus de Luxembourgeois qui viennent loger dans vos villes et communes. Il y a de plus en plus de demandes de Luxembourgeois et non Luxembourgeois pour intégrer nos écoles. Ce sont des sujets – ensemble avec tout ce qui est enseignement – qui se prêtent quand même à être discutés.

Mais je suis d'accord. N'oublions pas que nous ne pouvons pas discuter 7, 8 ou 9 sujets parallèlement. Cela va aboutir justement à ce qui est le souci de mon collègue: trop de sujets et pas de résultat par après. Mais puisque nous avons de toute façon prévu de faire un débriefing de ce Conseil communal transfrontalier et de préciser nos outils de travail et nos structures futures en vue du prochain Conseil communal, je suis très confiante que nous allons trouver le juste milieu entre la modestie et l'ambition. C'était bien trouvé. Merci d'avoir utilisé ce jeu de mot qui m'a permis de faire cette réflexion.

En ce qui concerne le volet immobilier. Le logement est un des thèmes qui bien sûr nous tiennent à cœur. Pour l'instant, l'idée est surtout de voir avec mes collègues où sont les projets de lotissement et d'habitat qui sont en train d'aboutir ou qui sont en phase de planification. Cela, pour voir si nous pouvons intégrer des logements pour étudiants dans ces projets. Car comme l'a dit Monsieur Heuschling dans sa présentation, nous voulons qu'une grande partie des étudiants puisse venir vivre dans nos villes et communes et être quand même très près de la future université. Nous avons l'obligation de voir où nous avons des disponibilités dans nos

communes et comment nous pouvons intégrer cette idée dans nos projets en cours ou qui vont être prochainement entamés. Le marché immobilier en général est un sujet intéressant. L'immobilier va bien sûr s'intéresser aux étudiants, parce qu'il voit de nouveaux défis et de nouvelles recettes importantes pour un marché en permanente évolution. Et ce sera également un sujet où nous allons nous poser la question de savoir si nous pouvons nous en occuper à l'avenir.

Chers collègues, je vais m'arrêter là, tout en vous remerciant d'être venus tellement nombreux. J'ai eu l'impression que nous avons bien discuté. Nous avons eu une proposition de modification ou d'adaptation de notre motion commune. Il s'agit d'une proposition qui a été introduite par mon collègue bourgmestre de la ville de Sanem. Je vais vous lire à nouveau cette proposition de modification. Il s'agit du troisième tiret après les considérants: «préconise non pas une harmonisation, mais une coopération lors de l'élaboration des plans d'aménagement généraux». Je pense que c'est précisément l'idée qui est derrière. Il vaut donc mieux la formuler de cette façon. Je n'ai pas de problèmes avec cette formulation. Si vous n'avez pas non plus de problème avec cette formulation, et s'il n'y a pas d'autres propositions d'adaptation ou de modification à la-dite motion, j'aimerais passer à un vote, Je vous demande si vous êtes d'accord avec cette première motion de notre Conseil communal transfrontalier, et si oui, prière de le signaler.

C'est déjà bien. Mais est-ce qu'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord? Est-ce qu'il y a des personnes qui aimeraient plutôt s'abstenir? Je constate que le vote portant sur notre première motion est unanime et c'est un bon départ pour notre avenir commun. Merci beaucoup.

#### *(Applaudissements)*

Texte de la motion adoptée à l'unanimité: Le 1<sup>er</sup> Conseil Communal Transfrontalier réunissant les conseillers municipaux des villes et communes d'Audun-le-Tiche, d'Aumetz, de Boulange, d'Ottange, de Rédinge, de Russange, de Thil et de Villefranche, composant la Communauté de Communes Pays Haut/Val d'Alzette, du côté français, et des villes et communes d'Esch-sur-Alzette, de Mondercange, de Sanem et

de Schifflange, du côté luxembourgeois; conscient de l'importance des collectivités régionales et locales dans le processus du développement de l'Union Européenne et du rapprochement des citoyennes et citoyens européens; considérant qu'il y a lieu de renforcer les liens existants entre les communes et de s'associer pour pouvoir affronter les défis actuels et futurs, notamment dans les domaines de la mobilité, de l'enseignement et de la culture, de l'environnement, des ressources en énergie et de la cohésion sociale et économique; soulignant que les enjeux dépassent les frontières nationales et qu'il importe, dès lors, d'intensifier la coopération des collectivités territoriales frontalières, en utilisant tous les instruments mis à leur disposition; estimant que le projet de développement du site Belval constitue une opportunité unique aussi bien pour les communes luxembourgeoises que pour les communes françaises et qu'il faudra s'y impliquer d'une manière cohérente, solidaire et complémentaire; saluant l'implantation de l'Université du Luxembourg sur le site de Belval, un projet d'envergure nationale qui aura un impact historique sur le développement des communes limitrophes des deux côtés de la frontière, notamment dans le domaine du développement économique, de l'emploi, de la vie sociale et culturelle ainsi qu'en matière d'enseignement, de recherche et de formation, de logement et de la mobilité; soutient la déclaration d'intention des maires d'Audun-le-Tiche, d'Aumetz, de Boulange, d'Ottange, de Rédange, de Rusinge, de Thil et de Villerupt, composant la Communauté de Communes Pays Haut/Val d'Alzette, et d'Esch-sur-Alzette, de Mondercange, de Sanem et de Schifflange, qui, en date du 19 mars 2007, avaient exprimé leur volonté de promouvoir et d'in-

tensifier la coopération transfrontalière entre leurs communes et la communauté de communes en vue de la création d'un «Groupement européen de coopération territoriale (GECT)», dans le cadre d'un développement durable de leur communauté territoriale; demande l'adoption rapide par la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg du projet de loi no. 5828 du 24 janvier 2008 portant diverses mesures d'application du règlement (CE) no. 1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 05 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT), en analogie à la loi française no. 2008-352 du 16 avril 2008; préconise une coopération lors de l'élaboration des plans d'aménagements généraux des communes en vue de l'élaboration d'un plan de développement commun de la région transfrontalière (projet à réaliser dans le cadre du GECT); partage les orientations d'aménagement du schéma d'aménagement du site de Micheville telles que validées en 2005 – plus particulièrement dans sa dimension 'développement économique' en complément du projet Belval – ainsi que les principes qualitatifs (développement durable et HQE) préconisés par les études de définition; partage les objectifs poursuivis (répondre aux besoins en logements et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements) par le Programme Local de l'Habitat (PLH) en cours d'élaboration par la CPHVA; encourage toute procédure visant à assurer une maîtrise et une gestion concertée du foncier sur les territoires; encourage toute initiative visant à promouvoir, développer et

organiser l'offre culturelle et sportive; propose que des cofinancements transfrontaliers ou des participations unilatérales d'un territoire vers l'autre soient encouragés afin d'aider au financement de projets dont les effets seraient appréciables par les communes qui n'assureraient pas nécessairement les charges de gestion afférentes; invite les acteurs politiques nationaux et régionaux compétents à mettre en oeuvre, en étroite collaboration avec les autorités locales, un concept de mobilité transfrontalier cohérent regroupant les transports en commun (train-tram-bus), ainsi que les réseaux routiers et les connexions autoroutières, les pistes cyclables et les sentiers pédestres; soutient les actions en faveur de la liaison de Micheville avec le réseau routier et autoroutier français et luxembourgeois et le site de Belval; propose, dès maintenant, d'étudier, en concertation avec tous les acteurs impliqués, la mise en place d'un «City Bus Transfrontalier» reliant les communes françaises et les communes luxembourgeoises; demande d'instaurer un réseau transfrontalier de coopération universitaire, de recherche et d'enseignement; s'engage à définir la structure adaptée en vue de l'organisation des deux Conseils Communaux Transfrontaliers annuels.

**Madame Lydia Mutsch (Bourgmestre d'Esch-sur-Alzette):**

Mesdames et Messieurs les conseillers, vous êtes désormais libres de vous orienter vers l'apéritif qui nous attend avant le petit repas que nous allons prendre ensemble.

Et les collègues bourgmestres sont encore invités à rester avec nous pour le point presse et pour les questions des journalistes – s'il y en a – auxquelles nous aimerions répondre.



